

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(27^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mercredi 20 octobre 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Modification de l'ordre du jour prioritaire** (p. 4564).
2. **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire étrangère** (p. 4564).
3. **Questions au Gouvernement** (p. 4564).

GEC-ALSTHOM (p. 4564)

MM. Jean Rosselot, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

GATT (p. 4565)

MM. Jérôme Bignon, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

LAÏCITÉ (p. 4565)

MM. Ernest Chénier, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.

SITUATION DES ÉLEVEURS DE PORCS (p. 4566)

MM. Jean-Louis Goasdouff, Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

PROTECTION ET LIBÉRALISATION DES ÉCHANGES (p. 4567)

MM. Serge Charles, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

ALPES-MARITIMES ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (p. 4568)

MM. Christian Estrosi, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

4. **Souhaits de bienvenue au président de l'Assemblée nationale du Bénin** (p. 4568).
5. **Questions au Gouvernement (suite)** (p. 4568).

PRIVATISATIONS (p. 4568)

MM. Jean-Marc Ayrault, Edmond Alphandéry, ministre de l'économie.

LOGEMENT DES PERSONNES DÉMUNIES (p. 4569)

M. Serge Janquin, Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

SITUATION EN HAÏTI (p. 4570)

MM. Camille Darsières, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

REJETS DE DÉCHETS NUCLÉAIRES EN MER DU JAPON (p. 4570)

Mme Ségolène Royal, M. François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense.

SITUATION AU LIBAN (p. 4571)

MM. Dominique Paillé, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

TRANSPORTS EN COMMUN
DE LA RÉGION PARISIENNE (p. 4572)

MM. Francis Delattre, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

DÉLAIS DE PAIEMENT IMPOSÉS
PAR LA GRANDE DISTRIBUTION (p. 4572)

MM. Jean-Pierre Bastiani, Edmond Alphandéry, ministre de l'économie.

ALPES-MARITIMES ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (p. 4573)

MM. Rudy Salles, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

AXE ROUTIER NORD-SUD ATLANTIQUE (p. 4574)

MM. Pierre Albertini, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

DÉVELOPPEMENT DES BIOCARBURANTS (p. 4574)

MM. Charles Revet, Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

STATUT DE FRANCE TÉLÉCOM (p. 4575)

MM. Emile Zuccarelli, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE (p. 4575)

MM. Jean Urbaniak, Alain Carignon, ministre de la communication.

AIR FRANCE (p. 4576)

MM. François Asensi, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

Suspension et reprise de la séance (p. 4577)

PRÉSIDENTE DE M. ÉRIC RAOULT

M. le président.

6. **Loi de finances pour 1994 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4578).

DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les départements d'outre-mer.

M. Léon Bertrand, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour les départements d'outre-mer.

M. Gaston Flosse, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les territoires d'outre-mer.

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour les territoires d'outre-mer.

M. Pierre Micaux, rapporteur pour avis de la commission de la production.

M. Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer.

MM. François Asensi,
Pierre Petit,
Camille Darsières.

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

MM. Gérard Grignon,
Eric Raoult.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

7. **Ordre du jour** (p. 4599).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR PRIORITAIRE

M. le président. Par lettre du 20 octobre 1993, M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale m'a fait connaître que le Gouvernement inscrivait le projet de loi constitutionnelle relatif aux accords internationaux en matière de droit d'asile à l'ordre du jour du mercredi 27 octobre, matin, après-midi, après les questions au Gouvernement, et soir.

En conséquence, l'ordre du jour prioritaire des 27 octobre, 6 novembre et 15 novembre est ainsi modifié :

Mercredi 27 octobre, à neuf heures trente, quinze heures après les questions au Gouvernement et vingt et une heures :

Projet de loi constitutionnelle.

M. Christian Bataille. Cela ne suffira pas !

M. le président. Samedi 6 novembre, à dix heures et quinze heures :

Travail, emploi et formation professionnelle.

Lundi 15 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Communication ;

Enseignement supérieur et recherche.

Par ailleurs, la conférence des présidents a décidé que les explications de vote et le vote par scrutin public sur le projet de loi constitutionnelle auront lieu mardi 2 novembre, après-midi, après la communication hebdomadaire du Gouvernement.

2

SOUHAITS DE BIENVENUE À UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE ÉTRANGÈRE

M. le président. Je suis heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à une délégation de parlementaires de la République de Singapour, conduite par M. Tan-Soo-Khoo, président du Parlement de la République de Singapour. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.*)

3

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe du Rassemblement pour la République.

GEC-ALSTHOM

M. le président. La parole est à M. Jean Rosselot.

M. Jean Rosselot. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

Monsieur le ministre, la division des transports ferroviaires de GEC-Alsthom annonce une réduction d'effectifs impliquant des licenciements. Comme vous le savez, cette entreprise, l'un des fleurons de notre industrie à forte valeur ajoutée, a réalisé de substantiels bénéfices l'an passé. Elle a, devant elle, la perspective de la construction de rames de TGV pour la Corée dès 1996. La cause de cette réduction d'effectifs serait la diminution des programmes de construction de locomotives, SYBIC, la SNCF ayant, en effet, l'intention de ramener ses commandes mensuelles de quatre à deux exemplaires.

Pourriez-vous user de votre influence auprès des dirigeants de la SNCF pour qu'ils n'interrrompent pas leurs commandes de locomotives SYBIC et qu'ainsi le creux du plan de charge de cette grande entreprise puisse être géré au mieux jusqu'en 1996, et faire de même auprès des dirigeants de GEC-Alsthom, pour que, en tout état de cause, il n'y ait pas de licenciements secs ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, le plan social du groupe GEC-Alsthom prévoit effectivement 672 suppressions de poste sur les 5 000 que compte l'entreprise, ces suppressions étant réparties sur l'ensemble des sites du groupe.

Il est bien évident que la demande pressante formulée par M. le Premier ministre de tout mettre en œuvre pour éviter au maximum les licenciements s'impose à cette entreprise. J'en ai parlé à plusieurs reprises avec le président de GEC-Alsthom et avec celui de la SNCF.

Je tiens à dire ici, sans aucun esprit de polémique, que les tergiversations qui ont duré des mois, voire des années, à propos des TGV de l'avenir, notamment le TGV-Méditerranée, ont conduit à cette situation triste sur le plan social et absurde sur le plan économique. Si le Gouvernement précédent avait pris les mesures qu'il fallait en la matière, nous n'aurions pas à déplorer ces licenciements. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Sans la décision courageuse que M. le Premier ministre a bien voulu prendre concernant le TGV-Méditerranée et le TGV-Est, le plan de licenciement serait d'une tout autre ampleur. M. le Premier ministre a eu le souci non seulement de servir l'aménagement du territoire, mais aussi de sauver des emplois et notre savoir-faire en industrie ferroviaire. Seule cette décision a permis de limiter le nombre des licenciements à 672, chiffre déjà élevé ce que je regrette autant que vous. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

GATT

M. le président. La parole est à M. Jérôme Bignon.

M. Jérôme Bignon. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

J'ai eu le plaisir de constituer une délégation avec mes collègues MM. Aubert, Cazin d'Honninchtun, Cornu-Gentile, Dassault, Gest, Le Fur, Lellouche, de Peretti et Périssol. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Nous avons été à Londres, à Rome et à Bonn au cours de ces dernières trente-six heures pour dire aux parlementaires de trois pays amis avec quelle détermination la majorité appuyait la politique du Gouvernement dans la négociation du GATT. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*; pour faire part de la mobilisation dans les circonscriptions rurales dont nous sommes les élus et qui représentent la diversité de l'agriculture française; et pour demander à nos partenaires européens la nécessaire solidarité que nous attendons afin de nous aider à mener cette difficile négociation, laquelle a été rendue particulièrement ardue par l'attitude du gouvernement socialiste avant mars 1993. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Protestation sur les bancs du groupe socialiste.)*

Nous avons reçu un accueil attentif, responsable et extrêmement sympathique et nous sommes convaincus, que l'effort doit être intensifié pendant les huit semaines qui nous séparent de l'échéance du 15 décembre.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, quels moyens supplémentaires le Gouvernement entend-il mettre en œuvre pour accompagner la négociation engagée? Je pense en particulier à des efforts d'information, à des pressions tant sur nos partenaires européens que sur les autres parties prenantes du GATT, qu'il s'agisse des Etats-Unis ou des membres du Groupe de Cairns. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, la position du Gouvernement français dans la négociation du GATT est désormais bien connue; M. le Premier ministre a eu l'occasion de la rappeler mercredi dernier devant cette assemblée de manière tout à fait claire pour l'immense majorité des députés présents. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Nous avons quatre grands dossiers à traiter.

Le premier est celui d'une organisation mondiale du commerce qui fasse respecter des règles du jeu valables pour tous. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

En second lieu, il faut assurer un équilibre des offres pour ce qui est de l'accès aux marchés; cinquante-quatre pays, vous le savez, n'ont toujours pas donné de réponse sur ce point.

Troisièmement, nous devons décider du traitement à réserver à ce que j'appellerais les biens culturels. Vous avez sans doute relevé que les quarante-sept pays francophones réunis la semaine dernière à l'île Maurice ont adopté une position unanime pour demander que soit appliqué le régime dont bénéficie le Canada aux termes du traité de l'ALENA. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Enfin le quatrième dossier concerne plusieurs secteurs - le textile, l'acier, l'aéronautique, l'agriculture - sur lesquels nous avons défini notre position.

Ainsi que vous avez pu le constater, monsieur le député - de ce point de vue votre mission a été très utile -, la France n'est pas isolée. Une position a été prise à douze: le 20 septembre pour ce qui concerne l'agriculture, le 4 octobre pour tous les autres dossiers que j'ai évoqués.

La balle est aujourd'hui dans le camp des partenaires de la Communauté: à eux de passer d'une position de rigidité extrême à une attitude d'ouverture et de négociation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

LAÏCITÉ

M. le président. La parole est à M. Ernest Chénier.

M. Ernest Chénier. La question qui me préoccupe pourrait intéresser fort M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, puisqu'il est aussi le ministre des cultes. Cependant, comme nos établissements publics locaux d'enseignement ne sont pas, que je sache, des lieux de culte, je vais poser ma question à M. le ministre de l'éducation nationale. *(Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Monsieur le ministre, cela ne peut plus durer. Par son article 10 relatif à la liberté d'expression des élèves dans nos établissements scolaires, collèges et lycées, la loi Jospin du 10 juillet 1989, loi d'orientation sur l'éducation, a créé une situation qui favorise ce que j'appellerais volontiers un vandalisme institutionnel. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - « Très bien! » sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Le rempart à l'abri duquel l'école de la République façonnait la nation une et indivisible et contre lequel venaient se briser les assauts des intégrismes, des intolérances, des fanatismes, des idéologies, c'était la laïcité. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)* Or la loi Jospin, loi imprudente, loi perverse, loi irresponsable, a ouvert une large brèche dans cette valeur constitutionnelle, socle de notre République.

En 1989-1990, nous avons refusé la capitulation face aux prétentions de conquête des foudrards islamiques, mais cet insidieux processus de djihad s'est poursuivi. Aujourd'hui, plus de sept cents jeunes musulmanes, poussées par leurs familles, veulent imposer partout en France, à leurs maîtres, à leurs camarades et aux cadres administratifs des établissements où elles sont scolarisées l'expression outrancière de leur différence, l'expression visible de leur engagement radical.

Monsieur le ministre, c'est la déroute ! Vos enseignants, tant les professeurs que les chefs d'établissement, sont en plein désarroi que ce soit à Paris, à Argenteuil ou à Nantua. Je vous pose donc la question dont ils m'ont saisi : quand arrêterez-vous des dispositions énergiques à caractère législatif pour mettre à ce processus de destruction de notre école et pour rétablir dans nos établissements la laïcité que nous avaient léguée nos aînés, condition indispensable d'une liberté d'enseignement qui garantisse la survie de notre système éducatif ? (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, votre interrogation traduit en termes très forts le trouble que provoque, dans les établissements scolaires et parmi le personnel enseignant, l'extériorisation de la part de certaines jeunes filles, par le port du foulard, de sentiments religieux.

Il est de fait que, de l'expression d'un engagement individuel, on est passé à une expression plus publique.

Vous avez dit - et je vous approuve - que cette manifestation est, d'une certaine manière, une atteinte au pacte national français. La nation française s'est, en effet, construite autour d'une idée simple, celle du refus des ghettos, des communautés d'abord indifférentes les unes aux autres, demain hostiles et qui peut-être, hélas ! s'affronteront après-demain. Cela, la République l'a refusé et l'école de la République ne peut donc pas l'accepter.

Deuxième principe auquel, me semble-t-il, il est porté atteinte : le pacte républicain fondé sur le respect des droits de l'homme. Tout ce qui, de près ou de loin, est attentatoire à l'égalité de l'homme et de la femme au regard de ces droits est ressenti comme une atteinte forte au pacte républicain.

Le pacte national et le pacte républicain se trouvent donc d'une certaine manière offensés.

Reste un troisième principe, celui de l'Etat de droit.

Le Conseil d'Etat, dans son avis du 27 novembre 1989 (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) ...

M. Robert Pandraud. Modifiez la loi !

M. le ministre de l'éducation nationale.... déclare : « Il résulte de ce qui vient d'être dit que, dans les établissements scolaires, le port par les élèves de signes par lesquels ils entendent manifester leur appartenance à une religion n'est pas par lui-même incompatible avec le principe de laïcité (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*)... »

M. Charles Ehrmann. C'est lamentable !

M. le ministre de l'éducation nationale. Mesdames, messieurs les députés, voulez-vous écouter le Conseil d'Etat ? (« Non ! Non ! » sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. René André. C'est à lui de nous écouter !

M. le ministre de l'éducation nationale. « dans la mesure où il constitue l'exercice de la liberté d'expression... »

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. La loi est faite par qui ?

M. le ministre de l'éducation nationale. « ... et de manifestation de croyances religieuses, mais cette liberté ne saurait permettre aux élèves d'arborer des signes d'appartenance religieuse qui, par leur nature, par les conditions dans lesquelles ils seraient portés individuellement ou collectivement, ou par leur caractère ostentatoire ou revendicatif, constitueraient un acte de pression, de provocation, de prosélytisme ou de propagande... »

M. Claude Barate. C'est le cas !

M. le ministre de l'éducation nationale. « ... porteraient atteinte à la dignité ou à la liberté de l'élève ou à d'autres membres de la communauté éducative (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) compromettraient leur santé ou leur sécurité... »

M. André Fanton. C'est ridicule !

M. le ministre de l'éducation nationale. « ... perturberaient le déroulement des activités d'enseignement... »

Mme Françoise de Panafieu. On est en plein dedans !

M. le ministre de l'éducation nationale. « ... et le rôle éducatif des enseignants, enfin troubleraient l'ordre dans l'établissement ou le fonctionnement normal du service public. » (*Protestations sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Veuillez conclure, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Je comprends le trouble, mais je veux aussi vous rappeler que nous sommes dans un Etat de droit. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* - *Protestations sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Nous avons tous les moyens, dans cette décision, de mettre fin à des attitudes qui, s'agissant en particulier de l'assiduité à tous les cours qui est une obligation, troubleraient le fonctionnement des établissements. J'ai réuni hier les recteurs pour le leur rappeler. Tous les proviseurs vont recevoir une circulaire leur permettant de prendre toutes mesures, individuelles ou réglementaires, nécessaires pour que soit respecté le texte du Conseil d'Etat, qui va, monsieur le député, dans le sens de ce que vous souhaitez. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

SITUATION DES ÉLÈVES DE PORCS

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Goasduff.

M. Jean-Louis Goasduff. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

Les éleveurs de porcs sont confrontés, depuis plusieurs mois, à de graves difficultés financières, tant le prix de leur production est dérisoire. Le cours est à 6,50 francs le kilo aujourd'hui...

M. Jean-Pierre Balligand. Il y a six mois, il était à 10 francs !

M. Jean-Louis Goasduff. ... mais on annonce 6,50 francs pour demain. Il est entre 2,50 francs et 3 francs par kilo au-dessous du prix de revient à la production.

M. Philippe Vasseur. C'est intolérable !

M. Jean-Louis Goasduff. Les représentants de la production porcine ont fait des demandes précises pour venir en aide aux producteurs en difficulté, à savoir les jeunes et les récents investisseurs, qui n'ont jamais bénéficié des prix rémunérateurs.

La Communauté européenne n'accorde que peu d'attention à cette production. En effet, le « budget porcin » ne représente que 0,70 p. 100 de celui du FEOGA, alors que cette production compte pour 11 p. 100 dans les ventes des produits agricoles. Ce soutien très insuffisant de la part de la Communauté est pris en compte par certains États, notamment le Danemark, qui applique un système national d'accompagnement pour les exportations vers les pays tiers.

M. le président. Pourriez-vous conclure, mon cher collègue ?

M. Philippe Vasseur. C'est une importante question monsieur le président !

M. Jean-Louis Goasduff. Après les représentants professionnels, je demande au Gouvernement quels moyens il compte employer pour soutenir le marché et aider les professionnels à faire face à cette crise sans précédent. Plusieurs milliers d'emplois sont menacés. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, veuillez excuser l'absence de M. Puech, qui assiste cet après-midi au conseil des ministres de la pêche à Bruxelles.

Monsieur Goasduff, le Gouvernement est tout à fait conscient de la grave crise qui affecte les producteurs de porc.

Si la production nationale est passée d'un taux d'auto-suffisance de 75 à 95 p. 100, il est vrai que les prix, comme vous l'avez fait remarquer, sont passés de 10 à moins de 7 francs.

Vous demandez au ministre de l'agriculture quelles solutions il propose ; il en envisage deux.

La première est européenne. Il a obtenu, hier après-midi, du conseil des ministres de l'agriculture la possibilité de faire des exportations vers l'Est et particulièrement vers la Russie, qui permettraient une remontée des cours.

M. Philippe Vasseur. A quel prix ?

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. D'autre part, M. Puech proposera vendredi aux producteurs une aide analogue à celle qui a été consentie aux jeunes investisseurs. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

PROTECTION ET LIBÉRALISATION DES ÉCHANGES

M. le président. La parole est à M. Serge Charles.

M. Serge Charles. Monsieur le ministre de l'industrie, votre visite dans le Nord il y a quinze jours a suscité quelques réflexions.

Un ingénieur ou un technicien gagne en Inde trente-cinq fois moins que son homologue français, et pourtant il travaille sur des machines tout aussi sophistiquées. Les

exigences du Gouvernement à l'égard de nos partenaires, dans les discussions en cours, sont donc pertinentes et je les approuve totalement. Seulement, dans cinq ou dix ans, lorsque les conditions seront satisfaisantes, des pans entiers de notre industrie, en particulier textile, se seront effondrés sous les assauts d'une concurrence inégale et implacable, vous le savez monsieur le ministre. Des centaines de milliers d'emplois - je suis sans doute en dessous de la réalité - auront disparu, sans espoir de remplacement hélas !

Lorsque les différences entre les pays candidats à l'échange sont aussi énormes, il y a des risques et la libéralisation rapide peut provoquer des catastrophes économiques et sociales.

La belle histoire du Marché commun a commencé par la protection des maillons les plus faibles. Seule l'organisation progressive, et par paliers, des convergences a permis au bout de vingt-cinq années d'efforts d'accéder au marché unique, en protégeant d'abord, en libéralisant ensuite. C'est cet exemple de protection évolutive qu'il convient de suivre.

Monsieur le ministre, ces mêmes règles qui ont fait le succès de la construction européenne, le Gouvernement et la Communauté sont-ils en mesure aujourd'hui de les imposer ? L'adoption de cette nouvelle vision revêt à mes yeux un caractère d'urgence. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Je connais votre passion, cher Serge Charles, pour le textile ; j'ai pu la mesurer lors de la réunion avec des industriels à laquelle j'ai participé dans votre circonscription.

Il y a - je le dis avec force - un avenir pour l'industrie du textile et de l'habillement en France dès lors qu'on mobilise nos propres moyens et, comme vous le proposez, ceux de la Communauté européenne pour organiser progressivement une convergence.

Pour ce qui concerne la France, c'est très simple : nous continuerons de financer les ateliers du futur, ceux qui modernisent l'habillement. Avec le soutien de Charles Pasqua, nous lutterons contre le travail clandestin. Avec Michel Giraud, nous avons introduit la flexibilité pour ces industries de main-d'œuvre, et bientôt l'Assemblée sera saisie d'un texte sur la contrefaçon.

Mais il faut aller plus loin et, comme vous l'avez dit, porter la mobilisation au niveau européen. D'ores et déjà, le commissaire européen chargé des douanes, Mme Scrivener, a autorisé une enquête sur tous les points d'importation pour que nous ayons la certitude que les statistiques douanières européennes en cette matière soient exactes. Cette demande d'enquête qui oblige la Communauté européenne à mettre les chiffres sur la table a été obtenue, j'y insiste, à la demande de la France.

De la même façon, nous sommes en train d'obtenir le label européen pour que le consommateur européen sache ce qu'il achète et qu'il puisse retrouver sur les produits les références nationales.

Pour le reste, dans la bataille du GATT, il n'est pas question d'abandonner l'accord multifibres si nous n'obtenons pas simultanément satisfaction à nos demandes : l'abandon des pics tarifaires américains, l'ouverture des marchés, en particulier ceux du tiers monde qui, pour le haut de gamme de notre industrie de l'habillement,

peuvent constituer des débouchés normaux, l'harmonisation douanière et la protection de la signature française, c'est-à-dire de nos marques. C'est seulement à ces conditions que nous pourrions envisager une convergence qui, dans l'avenir, mettra les industries au même niveau ; mais aujourd'hui nous avons le devoir d'aménager encore des écluses. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe et du Rassemblement pour la République.)*

ALPES-MARITIMES ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

M. le président. La parole est à M. Christian Estrosi.

M. Christian Estrosi. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, le Gouvernement vient de lancer un vaste débat sur l'aménagement du territoire. Cette initiative constitue un formidable enjeu pour l'avenir de la France. Néanmoins, le document introductif à ce débat national, publié par la DATAR...

M. René Couanau. Il est mauvais !

M. Christian Estrosi. ... et devant servir de cadre à la réflexion initiée par le Premier ministre et vous-même, récemment à Nantes, suscite aujourd'hui quelques inquiétudes et quelques interrogations.

En effet, trois régions sont absentes de ce document. Mon collègue Bertrand Cousin m'a demandé de vous parler de la Bretagne occidentale,...

M. René Couanau. Oui !

M. Christian Estrosi. ... et mon collègue Alain Marsaud, du Limousin. Quant au département que je représente, les Alpes-Maritimes, il est absent de ce document et totalement exclu des grandes métropoles structurantes.

Si les décideurs économiques européens, les chercheurs, les universitaires, et même les gens de l'art et de la culture voient en mon département, depuis des années, un futur pôle majeur d'Euro-Méditerranée, ne figurent, hélas ! dans ce document ni axe TGV ni développement du pôle universitaire et technologique de Nice - Sophia - Antipolis ni même la grande percée alpine transfrontalière.

Alors, quelle valeur peut-on accorder aujourd'hui à ce document de la DATAR, beaucoup trop partiel et beaucoup trop incomplet ? Quelle place entendez-vous donner à ma région ? Je sais que, dans les décisions que vous serez appelé à prendre pour définir le grand projet d'aménagement du territoire, vous ne serez pas insensible à ces observations ; par avance, je vous en remercie. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, vous avez vous-même souligné que nous allons engager un grand débat sur les perspectives de l'aménagement du territoire pour les vingt ans qui viennent.

A cet effet, un document introductif a été établi par les services de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale. Si l'on voulait bien se donner la peine d'étudier en détail ce document et les cartes afférentes, on s'apercevrait que les Alpes-Maritimes n'ont été oubliées, ni comme pôle structurant au niveau des Communautés européennes, ni pour le développement des infrastructures autoroutières et ferroviaires, ni pour ce qui concerne l'université de la recherche.

Votre question montre en tout cas combien ce document est utile, ne serait-ce que pour provoquer vos réactions et engager le débat. *(Sourires.)*

Vous me demandez : « Qu'allez-vous faire ? » Nous allons le faire ensemble ! En effet, dans les semaines qui viennent, vous devrez, dans les régions et les départements, faire vos propres propositions. A partir de ces propositions un document sera élaboré qui sera à nouveau remis en discussion au niveau des départements et des régions, avant que le débat national trouve son aboutissement par la présentation d'un projet de loi. Vous aurez donc tout le loisir, monsieur le député, de vous exprimer, de faire prendre en compte vos propositions. Je connais bien votre département...

M. Charles Erhmann. Eh oui !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. ... puisque j'y suis né.

M. Robert-André Vivien. Personne n'est parfait ! *(Sourires.)*

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. En effet, personne n'est parfait, même pas vous, monsieur le député ! *(Rires.)*

Rien de ce qui touche ce département, pas plus que les autres, ne saurait donc me laisser indifférent. Ne soyez donc pas inquiet. Mais comptez d'abord sur vous-même et après sur le Gouvernement. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

4

SOUHAITS DE BIENVENUE AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU BÉNIN

M. le président. Mes chers collègues, je voudrais souhaiter, en votre nom, la bienvenue à M. Adrien Houngbedji, président de l'Assemblée nationale du Bénin. *(Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.)*

5

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT (suite)

M. le président. Nous reprenons les questions au Gouvernement.

Nous passons aux questions du groupe socialiste.

PRIVATISATIONS

M. le président. La parole est à M. Jean-Marc Ayrault.

M. Jean-Marc Ayrault. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et porte sur la politique de privatisation du Gouvernement.

Monsieur le ministre, pourquoi avez-vous fixé un prix aussi bas pour les actions de la BNP alors que le marché, d'emblée, s'est fixé à un niveau beaucoup plus élevé ? N'avez-vous pas de remords, au moment où tant de Français connaissent des fins de mois difficiles. Etes-vous

devenu le Gouvernement des boursicoteurs? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - « Tapie! Tapie! » scandé sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République; protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Que voulez-vous exactement? La BNP était bien gérée. La BNP servait l'économie. (*Protestations et exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues, calmez-vous!

M. Jean-Marc Ayrault. Pourquoi l'avez-vous vendue? Parce que vous voulez brader le patrimoine national? Parce que vous voulez payer des dépenses de fonctionnement en vendant ce patrimoine? Ou parce que vous voulez servir des intérêts particuliers?

M. André Labarrère. Très bien!

M. Jean-Marc Ayrault. On sent chez vous, monsieur le ministre, de la fébrilité, voire de la peur. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Vous voulez accélérer le mouvement. Alors, vous appuyez sur l'accélérateur des privatisations. Vous-même le dites dans un journal: après la BNP, tout le problème est que le succès dure. « Pourvu que ça dure! »

Avez-vous donc si peu confiance dans votre politique? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie.

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Monsieur le député, il me semble, à vous écouter, que le succès, je dirai même l'immense succès de la privatisation de la BNP vous gêne quelque peu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Faut-il rappeler qu'il y a quelques mois nos prédécesseurs ont procédé à des semi-privatisations? Ce fut le cas pour Total et Rhône-Poulenc. Où sont allées les actions ainsi vendues? C'est à l'étranger que 62 p. 100 des titres de Total et 50 p. 100 des titres de Rhône-Poulenc sont allés! (« Hou! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Monsieur le député, ce qui vous gêne, c'est que deux millions huit cent mille Français nous aient fait confiance! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous nous reprochez que le montant du titre coté en bourse soit supérieur au prix de l'OPV. Vous oubliez que toutes les émissions, qu'elles soient publiques ou privées - ce fut le cas pour les privatisations qui ont eu lieu entre 1986 et 1988 - sont faites à un cours supérieur au cours de l'OPV. Pour Paribas ou Suez, le cours, au moment de la cotation, était 18 à 20 p. 100 au-dessus de l'OPV. C'est aussi le cas pour la BNP.

Pour fixer à 240 francs le prix des actions de la BNP, comment ai-je fait? J'ai d'abord cherché à préserver les intérêts patrimoniaux de l'Etat. Pour cela, la commission de privatisation m'a fixé un plancher. Je l'ai respecté. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Mais parallèlement, monsieur Ayrault, il fallait préserver les intérêts des actionnaires. Or le cours d'une action évolue

dans le temps et il importait que, demain, les actionnaires de la BNP ne s'estiment pas lésés par l'évolution de ce cours. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Alors j'ai choisi un cours qui tiendra la durée, un prix de moyen terme. Il m'est apparu que le juste prix était de 240 francs.

M. Christian Bataille. C'est la braderie!

M. le ministre de l'économie. C'est la raison pour laquelle les Français nous ont fait confiance.

Les privatisations, c'est aussi une question de confiance. Les Français viennent de montrer qu'ils avaient confiance dans la politique de privatisations du Gouvernement. Ils continueraient pour Rhône-Poulenc. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

LOGEMENT DES PERSONNES DÉMUNIES

M. le président. La parole est à M. Serge Janquin.

M. Serge Janquin. Ma question s'adresse à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Madame le ministre d'Etat, le 17 octobre, c'était la journée mondiale du refus de la misère. En France, quatre millions de nos concitoyens vivent au-dessous du seuil de pauvreté.

Alors que les plus hautes autorités morales réclament des efforts pour les sans-logis, les procédures d'expulsion s'accroissent. Ce matin même, dans ma commune, le concours de la force publique devait être requis pour expulser une personne en congé de longue maladie pour de graves troubles cardiaques. J'ai pu éviter cette expulsion au dernier moment.

Alors que l'hiver s'annonce rigoureux, que la détresse s'accroît, que les populations les plus fragilisées souffrent - « sans domicile fixe », jeunes exclus, femmes subissant des violences familiales, personnes âgées isolées - quelle consistance donnez-vous au droit au logement en réduisant les crédits des centres d'hébergement et de réadaptation sociale et en leur refusant les moyens nécessaires à leur fonctionnement, notamment pour assurer la pérennité de leurs actions d'insertion? Il faudrait 300 millions pour maintenir simplement le niveau de ces actions, qui est déjà insuffisant par rapport aux besoins.

D'un côté, l'Etat perd 4 milliards de francs en privatisant la BNP, de l'autre, vous refusez 300 millions aux sans-logis.

Avec toute la considération que je vous porte, madame le ministre, je vous demande si c'est là le choix que vous faites. Quelles mesures entendez-vous prendre pour que l'Etat assume ses responsabilités? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Monsieur le député, compte tenu de la situation sociale générale, il est exact qu'un problème se pose à propos des centres d'hébergement et de réadaptation. Nous en sommes parfaitement conscients. Une mission d'inspection a été désignée pour tenter d'en améliorer le fonctionnement afin de mieux répondre aux besoins dans les conditions budgétaires

actuelles. Cette question sera discutée très prochainement et je m'en expliquerai devant l'Assemblée lors de la discussion de mon budget.

Plus généralement, mon budget, je le montrerai, sera en augmentation importante justement pour répondre aux besoins du pays. Des crédits supplémentaires ont été prévus pour le revenu minimum d'insertion et nous prenons toutes les mesures nécessaires pour que toutes les institutions sociales soient en mesure de répondre aux besoins exprimés dimanche dernier, lors de la réunion qui s'est tenue au Trocadéro, à l'initiative d'ATD-Quart-monde. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

SITUATION EN HAÏTI

M. le président. La parole est à M. Camille Darsières.

M. Camille Darsières. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

La situation en Haïti est préoccupante. Elle préoccupe la France comme elle préoccupe toute la Caraïbe où se trouvent des pays qui sont, comme Haïti, créolophones et francophones.

La France - c'est une bonne chose - participe au blocus de l'île. Mais tout laisse à penser que les opérations se font sous commandement du gouvernement américain dont les méthodes arbitraires n'ont jamais été acceptées par les peuples de la Caraïbe, et encore moins par le peuple d'Haïti que les Etats-Unis ont occupé en violation flagrante, et impunie, du droit international, de 1915 à 1930.

Le Gouvernement français agit-il en totale concertation avec le père Aristide ?

Est-il prêt à désavouer publiquement toute opération militaire dans l'île qui n'aurait pas l'aval public des autorités légitimes du pays, le père Aristide étant le seul Président de la République massivement et démocratiquement élu à Haïti. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères. Chacun connaît ici l'ancienneté et la force des liens qui unissent la France et Haïti. Nous avons la même langue en partage, une histoire commune et, grâce à nos départements d'outre-mer, une grande proximité géographique.

A la question que vous m'avez posée, monsieur le député, je réponds par l'affirmative. J'ai d'ailleurs moi-même rencontré le père Aristide il y a quelques semaines lorsqu'il était à Paris, et sa représentante personnelle dimanche dernier au sommet de la francophonie à l'île Maurice. Les quarante-sept pays réunis à Maurice ont adopté à l'unanimité une résolution très ferme et très précise sur Haïti.

Quelle est notre ligne ? Nous avons soutenu le processus engagé par les Nations unies et par l'Organisation des Etats américains, c'est-à-dire l'accord signé dans l'île des Gouverneurs au mois de juillet dernier, la constitution d'un gouvernement de concorde présidé par M. Malval, le retour du père Aristide le 30 octobre et l'envoi d'une force des Nations unies chargée d'assurer la formation de la police haïtienne.

Malheureusement, ce processus, qui avait démarré convenablement, s'est déréglé avec l'assassinat du ministre de la justice, M. Malary, et l'échec de l'arrivée des troupes américaines et canadiennes placées sous le drapeau des Nations unies.

Nous avons immédiatement réagi en condamnant ces faits et ces comportements, en réaffirmant notre soutien au père Aristide et à son retour, en nous associant au rétablissement des sanctions décidées par le Conseil de sécurité, en réaffirmant notre disponibilité à participer à la force des Nations unies et enfin, en envoyant, sur décision du Gouvernement, un bateau français pour participer au contrôle des sanctions vis-à-vis des militaires et des forces de police en Haïti.

C'est vous dire que nous avons été tout à fait résolus et que notre soutien au seul pouvoir légitimement élu en Haïti a été sans aucune ambiguïté, ce qui rejoint, je crois votre préoccupation. Il me reste à souhaiter du fond du cœur que ceux qui sont en train de saboter cet accord reculent, et que la communauté internationale puisse faire prévaloir le droit et la justice. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

REJETS DE DÉCHETS NUCLÉAIRES EN MER DU JAPON

M. le président. La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de la défense, la Russie vient de reconnaître publiquement ce qu'une association internationale de défense de l'environnement avait révélé : elle a rejeté en mer du Japon des déchets nucléaires militaires, 2 000 mètres cubes de déchets radioactifs à moins de 500 mètres de l'île d'Hokkaido.

Seul le Japon a publiquement protesté. C'est très grave parce que les déchets radioactifs sont dangereux. Ils ont une durée de vie de plusieurs siècles, ils provoquent des cancers, des malformations congénitales, la naissance d'enfants handicapés. Et la planète est toute petite. La mer du Japon, c'est tout près d'ici ! La pollution n'a pas de frontières ; les océans communiquent les uns avec les autres.

Pourquoi le gouvernement français n'a-t-il pas officiellement protesté alors que ces pratiques sont contraires aux engagements que les Etats ont pris au sommet de Rio ?

Est-il judicieux de relancer, comme vous l'avez fait, le débat sur des essais nucléaires coûteux, (« Oui ! Oui ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République) alors que les séquelles du surarmement ne sont pas encore résorbés.

Où en est le « plan Marshall » qui, d'après ce que vous aviez annoncé, devait aider les pays de l'Est à résoudre leurs problèmes d'environnement.

Enfin, ne faudrait-il pas mettre en place une surveillance militaire des océans, car pour un cargo-poubelle intercepté par hasard par une association, combien d'autres qui, ni vu ni connu, rejettent en mer des déchets dangereux pour la santé de la planète tout entière ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la défense.

M. François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense. Madame le député, je vais m'efforcer de répondre à une ou deux des questions que vous m'avez posées.

Rassurez-vous, la force de dissuasion française se porte bien et elle continuera de bien se porter grâce aux efforts que la majorité et le Gouvernement continueront de faire pour cet outil de dissuasion particulièrement nécessaire à notre pays. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Pour ce qui concerne le rejet des déchets en mer du Japon, M. Michel Barnier est revenu, ce matin même, de Tokyo, où il s'est entretenu avec son homologue japonais. Après M. Juppé, qui le reçoit cet après-midi, je recevrai demain matin le ministre russe des affaires étrangères, M. Kozyrev. Bien entendu, j'évoquerai avec lui cette question, que nous aborderons à la fois sous l'aspect de l'environnement et sous celui des problèmes généraux de sécurité nucléaire.

Ces problèmes généraux, qui sont importants pour la puissance nucléaire que nous sommes, vous savez bien, madame, qu'en France, ils sont traités convenablement. Nous portons une grande attention à la fiabilité et à la sécurité, ce qui met notre pays au premier rang parmi les grandes puissances nucléaires.

J'ajoute pour bien montrer, si cela était nécessaire, combien le Gouvernement auquel j'ai l'honneur de participer contribue à cet effort, que, dans l'année qui vient, nous allons consacrer 400 millions de francs au démantèlement d'installations nucléaires en Russie, pour aider ce pays à se débarrasser d'un arsenal nucléaire effectivement dangereux pour l'environnement. Nous serons donc très attentifs à cet aspect des choses. Soyez-en assurée. Et dans les discussions que nous aurons avec le gouvernement russe - avec le ministre russe des affaires étrangères, dans les heures qui viennent - nous évoquerons avec responsabilité cette importante question. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe UDF.

SITUATION AU LIBAN

M. le président. La parole est à M. Dominique Paillé.

M. Dominique Paillé. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Le premier ministre libanais, M. Rafic Hariri, vient d'effectuer une visite officielle dans notre pays. Il me semble inutile de rappeler, parce que chacun les a en mémoire sur ces bancs, les conditions tout à fait contestables dans lesquelles se sont déroulées au Liban en août-septembre 1992, les élections législatives desquelles est issu l'actuel gouvernement Hariri. Ce qu'on peut dire, c'est que la légitimité démocratique de ce gouvernement était dès l'origine sujette à caution. Malgré cela, à l'automne 1992, le gouvernement français de l'époque a voulu poursuivre dans la voie de la politique d'amitié et de coopération que la France menait avec ce pays.

Les groupes UDF et UDC avaient alors réagi vivement à cette décision. Car pour nous, la France ne peut mener au Liban d'autre politique que celle mue par un seul objectif: celui de permettre à ce pays de recouvrer sa pleine et totale souveraineté. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Monsieur le ministre, votre gouvernement, que nous soutenons, partage-t-il concrètement cet objectif? Et si oui - ce que l'accueil qui a été réservé à M. Hariri ne fait pas apparaître - comment pensez-vous aider à l'atteindre?

Enfin, monsieur le ministre, il y a un second problème qui est bien évidemment lié au premier: il tient à la situation du général Aoun. Nous l'avons accueilli sur notre sol en août 1991, comme l'honneur nous le

commandait à l'époque. Aujourd'hui, il est interdit d'expression sur les médias nationaux. Cette situation n'est pas tolérable. Comment comptez-vous y mettre un terme? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères. Comment peut-il y avoir des doutes sur ce qu'est l'objectif de la politique française à l'égard du Liban? Aujourd'hui comme hier, il est constant et clair: c'est la souveraineté et la liberté de mouvement pour le gouvernement et le peuple libanais, à l'intérieur comme à l'extérieur. C'est aussi l'intégrité territoriale qui suppose l'évacuation de toutes les troupes étrangères présentes aujourd'hui...

M. Philippe de Villiers. Même les syriennes!

M. le ministre des affaires étrangères. ... toutes - israéliennes et syriennes, si vous voulez des précisions! - toutes les troupes étrangères, dis-je, présentes sur le sol du Liban. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

C'est dans cet esprit qu'ont été conclus les accords de Taëf, si on veut bien les lire.

Aujourd'hui, le Liban connaît la paix. On ne meurt plus à Beyrouth.

Pour nous, et je veux être tout à fait clair, la meilleure manière d'atteindre l'objectif, que nous poursuivons tous, j'imagine, c'est d'aider à la reconstruction du Liban. Et c'est très exactement la position que le gouvernement français a prise lors de la visite du président du conseil des ministres libanais à Paris. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Nous ne sommes pas contents d'exhortations ou de bonnes résolutions. Nous avons doublé par rapport à 1992 les moyens financiers dégagés en faveur du Liban. Nous avons signé un protocole de coopération politique et un accord de coopération culturelle qui rétablit l'équivalence des diplômes entre nos deux pays, ce qui est le meilleur moyen de sauvegarder la francophonie au Liban, à laquelle nous tenons tous.

Telle est notre position à l'égard du Liban, et elle est très largement partagée par tous nos partenaires de la Communauté européenne et par bien d'autres.

Le général Aoun est en France. Nous l'avons accueilli, lui et sa famille, et nous lui réservons toutes les facilités qui sont dans la tradition de la France. La contrepartie, c'est le devoir de réserve et permettez-moi de vous dire que je le lui rappellerai chaque fois que ce sera nécessaire. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

De grâce, quelle est aujourd'hui, pour nous, Français, la meilleure manière de contribuer au retour de la souveraineté du Liban? Est-ce de jeter de l'huile sur le feu de haines qui ont profondément divisé les communautés entre elles et chaque communauté au sein d'elle-même, y compris la communauté chrétienne, ou est-ce au contraire de prôner la réconciliation nationale en aidant le gouvernement libanais à reconstruire le pays? Le gouvernement français a choisi, et clairement choisi! *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION PARISIENNE

M. le président. La parole est à M. Francis Delattre.

M. Francis Delattre. Ma question s'adresse à M. le ministre des transports. Elle concerne la désorganisation profonde depuis dix ans des transports en commun de la région parisienne.

Il y a longtemps, monsieur le ministre, que les trains n'arrivent plus à l'heure en région parisienne - les avions non plus me soufflent des collègues !

Les incidents, les accidents, se multiplient, et c'est la grande incertitude pour les usagers. Ainsi, au moins deux à trois fois par semaine, de nombreux voyageurs de la banlieue Nord ne sont pas assurés de pouvoir rentrer chez eux à l'heure le soir. Et il y a des points d'orgue, avec des mouvements divers. Je ne parle pas des mouvements de grève normaux, qui font l'objet d'une information, mais des débrayages, des grèves perlées qui désorganisent totalement les services et les entreprises.

Les usagers des transports en commun sont des cocontractants. Avez-vous l'intention de leur apporter des garanties ?

Le véritable problème de fond, c'est que depuis dix ans les transports en commun de la région parisienne n'ont pas progressé faute de moyens. Ils font l'objet annuellement d'un troc entre le ministère, les collectivités et la région. Pourtant, la loi de 1976 qui a créé la région parisienne donne pleine compétence au conseil régional en ce domaine.

Les élus de la région parisienne ne tendent pas la sébile. Ce qu'ils voudraient, c'est disposer d'une ressource stable, à la hauteur des enjeux.

Monsieur le ministre, vous avez l'occasion de passer concrètement du *Dictionnaire de la réforme* à une réforme pratique et concrète. J'attends donc votre réponse avec intérêt. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, depuis dix ans, avez-vous dit, se succèdent des grèves dont les motifs ne vous semblent pas justifiés l'utilisation d'un tel moyen. Le Gouvernement a décidé de privilégier l'esprit de responsabilité, la négociation et le dialogue sur toute mesure unilatérale. Le droit de grève, en effet, doit être respecté par tous, par les autorités publiques et par ceux qui l'utilisent. En abuser est à la limite porter atteinte à sa qualité. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

Sur la régionalisation, j'ai annoncé à plusieurs reprises et encore dernièrement au Sénat lors d'un débat sur les transports la volonté du Gouvernement de régionaliser le syndicat des transports de la région parisienne.

M. Patrick Devedjian. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Cela doit se faire par un dialogue constructif avec la région, sans remettre en cause le statut de la RATP, je m'empresse de le dire, sans désengagement financier immédiat de l'Etat, mais, au contraire, en étalant son retrait dans le temps. Donner ainsi à la région parisienne les mêmes droits que les autres favoriserait le dialogue entre la population et le syndicat des transports.

Les grèves qui ont eu lieu la semaine dernière dans les entreprises publiques ont démontré qu'il existait une inquiétude sur l'avenir du service public.

M. Jean-Claude Gayssot. C'est le moins que l'on puisse dire !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Or les situations sont très différentes. A la SNCF ou à la RATP, il n'y a aucune crainte sur l'avenir de l'entreprise, et il ne peut pas y avoir de crainte sur le destin de chacun puisque le statut préserve les employés du risque du chômage en interdisant tout licenciement économique.

En ce qui concerne Air France, puisque vous y avez fait allusion, permettez-moi de rappeler que toutes les compagnies occidentales, en dehors de British Airways, sont dans une situation extrêmement grave. Elles ont toutes un plan de redressement. Si nous aimons Air France, si nous voulons sauver le pavillon national, nous ne pouvons pas échapper au plan actuel.

M. Jean-Claude Gayssot. Le troisième !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Ce plan prévoit 5 milliards d'économies ou de nouveaux moyens financiers, 4 000 suppressions de postes - avec la volonté que cela se traduise, à la demande du Premier ministre, par très peu, voire par aucun licenciement - et une stratégie de reconquête commerciale. Il est inéluctable. La direction a été chargée de le mettre en œuvre. Il sera mis en œuvre dans la justice.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Attali à la maison !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Tout le personnel d'Air France doit participer à l'effort. Celui-ci doit être réparti de façon juste, avec un souci de compétitivité.

M. le président. Monsieur le ministre, je vous prie...

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Ce n'est pas par la grève, qui porte un grave préjudice financier à la compagnie, qui porte atteinte à sa réputation, que l'on résoudra le problème, mais par le dialogue au service de cette entreprise. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous avons déjà bien des difficultés à obtenir des questions et des réponses. Si, en plus, on répond à des questions qui n'ont pas été posées, nous ne nous en sortirons jamais ! (*Rires et applaudissements sur divers bancs.*)

M. Jean-Pierre Brard. C'est une tradition très gaulliste, monsieur le président.

DÉLAIS DE PAIEMENT IMPOSÉS
PAR LA GRANDE DISTRIBUTION

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Bastiani.

M. Jean-Pierre Bastiani. Ma question, monsieur le ministre de l'économie, est relative aux délais de paiement qu'imposent la plupart des grandes sociétés de distribution à leurs fournisseurs. Ils atteignent 90, 120, 150 jours, permettant ainsi à la grande distribution de placer sa trésorerie sur les marchés financiers et de réaliser ainsi d'énormes profits.

Ces pratiques ont des conséquences dramatiques sur notre économie, d'abord sur les PME qui fournissent la grande distribution et qui ont à subir des délais de paiement de plus en plus longs, mais aussi sur le petit commerce, qui n'est plus aujourd'hui en situation de concurrence.

Ces problèmes sont amplifiés pour des raisons conjoncturelles, car la grande distribution compense la réduction de la consommation des ménages en exigeant des délais de paiement toujours plus longs.

A partir du moment où la loi du 31 décembre 1992 n'a pas modifié fondamentalement la situation, quelles mesures le Gouvernement pourrait-il prendre pour mettre un terme à ces abus ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie.

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Monsieur Bastiani, vous me posez effectivement une vraie question. (« Ah ! » sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Il est clair aux yeux de tous les élus et de tous ceux qui s'intéressent à l'activité économique de notre pays que les délais de paiement parfois imposés aux producteurs par certains groupes de la grande distribution sont très excessifs, et je pèse mes mots, puisqu'ils vont jusqu'à 120 jours et parfois même 150. Cela crée un très profond déséquilibre entre les producteurs et certains distributeurs. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il est évident qu'on ne peut pas laisser les choses en l'état. Le Premier ministre en est très conscient, puisque, comme vous le savez, il a confié à M. Alain Madelin et à moi-même la mission d'étudier ce que l'on peut faire.

Faut-il procéder par voie législative ? C'est ce que vous avez suggéré puisque vous avez, je crois, déposé une proposition de loi dans ce sens. Une disposition a été adoptée par le Parlement en décembre dernier, sur les produits frais. Elle s'applique depuis le 1^{er} juillet de cette année, avec certains avantages pour les producteurs, mais de nombreux inconvénients pour un certain nombre d'entreprises de transformation des produits alimentaires. La voie législative est donc une voie lourde et je m'emploie à avancer dans la voie contractuelle.

Par ailleurs, j'essaie de voir si l'on ne peut pas réduire les retards en imposant des sanctions. Je prépare avec M. Madelin une loi de la concurrence. Elle viendra probablement devant le Parlement à la prochaine session de printemps. Nous aurons l'occasion de faire un bilan sur l'action conduite par le Gouvernement pour réduire les délais de paiement et nous verrons alors s'il y a lieu de légiférer. (*Applaudissements quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

ALPES-MARITIMES ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

M. le président. La parole est à M. Rudy Salles.

M. Rudy Salles. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Monsieur le ministre d'Etat, il est toujours difficile de revenir sur un sujet qui a été déjà évoqué. Je souhaite toutefois, en mon nom personnel et au nom du doyen de notre assemblée, M. Charles Ehrmann vous interroger à nouveau sur le rapport introductif élaboré par la DATAR.

Tout à l'heure, l'un de mes collègues des Alpes-Maritimes s'est étonné de voir que les Alpes-Maritimes, et la ville de Nice en particulier, n'étaient pas citées dans ce document. Vous avez très justement rappelé que le débat aurait lieu en 1994 et qu'il était du devoir de l'ensemble des élus d'y participer.

Néanmoins, je voudrais me faire l'écho, d'une part, de l'inquiétude des chefs d'entreprise du secteur du BTP qui a été assez largement évoquée dans *Nice-Matin*, et d'autre part d'une réticence. En 1972, alors que le Président Pompidou avait proposé la création d'une région Côte-d'Azur, avec Nice comme capitale, la Côte-d'Azur a finalement été oubliée. Les Alpes-Maritimes mais aussi une partie du département du Var le regrettent encore.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, connaissant votre attachement à l'aménagement du territoire mais aussi à notre région, dont vous êtes natif, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, nous comptons beaucoup sur vous. Vous pouvez bien sûr compter également sur notre vigilante collaboration dans ce débat ! Je crois que pour essayer de désamorcer l'inquiétude qui grandit, il serait souhaitable de prévoir un rapport annexe pour réparer les oublis ou corriger les erreurs du premier rapport. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. S'il est difficile de poser la même question, il l'est sans doute plus encore d'être original en répondant pour la deuxième fois (*Sourires.*)

M. Charles Ehrmann. On vous fait confiance !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Je me contenterai donc de vous rappeler que le document introductif élaboré par les services de l'aménagement du territoire sert à lancer le débat, et qu'il est demandé aux régions de faire leurs propres propositions.

Si le Gouvernement avait pensé que ce document était définitif et qu'il était la traduction de sa propre pensée dans le domaine de l'aménagement pour les vingt ans qui viennent, le débat que nous introduisons serait tout à fait inutile.

M. Charles Fèvre. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Il aurait suffi de réunir les vingt-deux présidents de région et les présidents des conseils généraux.

Nous souhaitons au contraire qu'il y ait un très vaste débat. Le Gouvernement a affirmé qu'il devrait se dérouler sans tabou. Toutes les questions peuvent être abordées. Nous attendons donc de tous les élus, et en particulier de ceux des Alpes-Maritimes, dont je connais la compétence et la qualité... (*Exclamations sur divers bancs.*)

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la Démocratie française et du Centre. Et les autres ?

M. Robert-André Vivien. Merci pour les autres !

M. Charles Ehrmann. Jaloux !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. La question concerne les Alpes-Maritimes mais les élus de tous les autres départements sont compétents également, bien sûr ! (« Ah ! » sur divers bancs.) Chacun sait que, dans cette assemblée, il n'y a que des hommes éminents (*Exclamations*) ... et des femmes également, bien sûr, et naturellement les uns plus éminents que les autres (*Rires.*)

Participez donc pleinement au débat, dissipez les inquiétudes. Vous savez aussi bien que moi que l'avenir sera ce que nous en ferons, que rien ne sera octroyé à personne. J'ajoute que le délégué à l'aménagement du ter-

ritoire est aujourd'hui à Nice et qu'il aura eu l'occasion lui-même de donner un certain nombre d'éclaircissements.

AXE ROUTIER NORD-SUD ATLANTIQUE

M. le président. La parole est à M. Pierre Albertini.

M. Pierre Albertini. Monsieur le président, je voudrais interroger, au nom de Bernard Leroy, député de l'Eure, et en mon nom personnel, M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

Tout le monde connaît l'importance pour notre pays de l'axe Nord-Sud atlantique. C'est un moyen de rééquilibrer la France de l'Ouest par rapport à l'Europe plus continentale. En Normandie, cet axe s'appuie sur le tronçon Rouen-Alençon, puis se poursuit vers le Mans et vers Tours.

Or nous venons d'apprendre que ce projet, qui avait mis six ans à être élaboré, après diverses pressions artistico-politico-médiatiques,...

M. André Fanton. Très bien !

M. Pierre Albertini. ... risquait de connaître un nouveau retard. Je voudrais attirer votre attention, monsieur le ministre, sur l'effet déplorable qu'aurait sur le développement économique de la Normandie et de l'Eure en particulier tout nouveau retard.

Par ailleurs, au moment où le Gouvernement lance un grand débat sur l'aménagement du territoire et où l'on se rapproche à grand pas de l'ouverture du tunnel sous la Manche, ce retard aurait également pour conséquence de rejeter vers la région Ile-de-France une partie du trafic routier alors que cette région est déjà très largement saturée.

Je voudrais donc que vous nous confirmiez l'intérêt que le Gouvernement porte à cet axe Nord-Sud atlantique et que vous nous donniez toutes précisions utiles sur son calendrier de réalisation. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, vous ne perdez pas de temps, et je ne peux que vous en féliciter, puisque, sur le projet Rouen-Alençon, la commission d'enquête a remis son avis au préfet coordonnateur hier en fin d'après-midi !

M. André Fanton. Hélas !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Cet avis est négatif.

J'ai immédiatement demandé à mes services de faire une étude très exacte des motivations.

J'ai en effet appris hier soir par le préfet qui m'a téléphoné personnellement quel était cet avis, mais je ne connais pas encore pour quels motifs la commission d'enquête est contre cette réalisation. Ce n'est qu'après les avoir approfondis que je pourrai décider la remise en cause du projet ou la transmission du dossier au Conseil d'Etat avec, éventuellement, les précisions ou les améliorations nécessaires, car son avis serait évidemment extrêmement important.

En tout cas, le Gouvernement est très attaché à la réalisation de l'axe Calais-Bayonne...

M. Philippe Vasseur. Très important !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. ... et il fera au mieux dès qu'il aura le document de la commission d'enquête entre les mains. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

DÉVELOPPEMENT DES BIOCARBURANTS

M. le président. La parole est à M. Charles Revet.

M. Charles Revet. Ma question concernant à la fois les ministres de l'agriculture, de l'industrie et du budget, je la pose à M. le Premier ministre.

Monsieur le Premier ministre, je suis venu, ce matin, au volant d'une voiture fonctionnant à l'alcool pur. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Evidemment, il n'y avait pas d'avion !

M. Charles Revet. D'ailleurs, j'ai pu, avec la permission de M. le président de l'Assemblée nationale, la garer dans l'enceinte de l'Assemblée. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

L'alcool...

Plusieurs députés. ... tue !

M. Charles Revet. ... l'alcool utilisé pour alimenter cette automobile provient de betteraves produites dans des exploitations de ma circonscription et qui ont été transformées dans la distillerie de Criquerot-le-Mauconduit, située dans le canton de Valmont.

Dans la perspective du développement des biocarburants, nous avons pu, il y a deux ans, avec le concours des professionnels, faire redémarrer cette entreprise qui était en cours de démantèlement.

Que ce soit avec le colza ou le tournesol pour le diesel, avec les betteraves, le blé, la pomme de terre, le topinambour ou d'autres productions, selon les régions, pour l'alcool, l'éthanol ou l'ETBE, les possibilités de production sont importantes.

Par exemple, si les surfaces de la Seine-Maritime mises en jachère obligatoire en 1993 avaient été ensemencées en betteraves, cela aurait permis de faire circuler l'équivalent de 120 000 à 150 000 voitures utilisant de l'alcool pur pendant un an. C'est dire, à un moment où l'application de la PAC désespère les agriculteurs, combien la filière des biocarburants peut leur offrir des possibilités de débouchés nouveaux. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Certes, le prix de revient des biocarburants est actuellement supérieur à celui des carburants d'origine pétrolière. Mais qui s'en étonnerait, puisqu'il s'agit d'une filière qui n'en est qu'à ses débuts ? Ce n'est qu'en lui offrant des possibilités de développement que sa compétitivité pourra s'améliorer. (*« Très bien ! » sur les mêmes bancs.*) Encore faut-il, monsieur le Premier ministre, que les dispositions législatives, réglementaires et fiscales le permettent, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Ma question est simple, monsieur le Premier ministre : envisagez-vous, à l'occasion de la présente session budgétaire, de faire sauter les verrous qui font aujourd'hui blocage et de créer ainsi les conditions d'un vrai développement de la filière des biocarburants ? Ce serait un lieu d'espoir pour notre agriculture qui, aujourd'hui, s'interroge sur sa place et sur son avenir. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Je voudrais d'abord féliciter publiquement M. Charles Revet, qui, à ma connaissance, est le seul parlementaire français à rouler avec un biocarburant. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Philippe Vasseur. Il n'est tout de même pas le seul à rouler à l'alcool! *(Rires.)*

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. C'est un autre débat, monsieur Vasseur.

Je répondrai à M. Revet à la place du ministre de l'agriculture, qui est actuellement retenu par le conseil européen des ministres de l'agriculture.

Sur le plan agricole, sa proposition peut être un des éléments importants de solution au problème du gel des terres.

S'agissant du colza, la culture de jachères industrielles pour produire du colza est passée, durant la période de 1992-1993, de 30 000 hectares à 120 000 hectares. En ce qui concerne la betterave, M. Puech vient d'obtenir de l'Europe l'autorisation de la produire sur jachère.

Sur le plan industriel, des unités sont d'ores et déjà en cours d'équipement pour transformer en biocarburant la totalité de la production des 130 000 hectares de colza. Par ailleurs, ce secteur bénéficie de 26 millions d'aides.

Pour ce qui est de la betterave, un projet d'usine permettant d'obtenir de l'ETBE est en ce moment même à l'étude.

C'est vous dire que le gouvernement français va donc tout à fait dans le sens que vous souhaitez et qui consiste à apporter une réponse au gel des terres par la production de biocarburants.

Actuellement, le Gouvernement recueille toutes les données techniques du dossier. J'ajoute que plus le prix du gazole augmente, plus celui du biocarburant devient intéressant. Cette piste présente de nombreux intérêts. C'est pourquoi le Gouvernement l'encourage. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Nous en arrivons aux questions du groupe République et Liberté.

STATUT DE FRANCE TÉLÉCOM

M. le président. La parole est à M. Emile Zuccarelli.

M. Emile Zuccarelli. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

Monsieur le ministre, le 12 octobre dernier, 80 p. 100 des 150 000 agents de France Télécom étaient en grève. Ce pourcentage, que l'on n'avait plus rencontré en pareille matière depuis fort longtemps, traduit leur profond malaise devant votre projet de transformation de l'opérateur public en une société de droit privé.

Je n'ai pas le temps de développer aujourd'hui le danger que je vois dans la réalisation d'un tel projet, mais je me réserve de le faire au cours du débat que je vous demande d'organiser à ce sujet devant la représentation nationale. Ce débat s'impose. Il est incontournable et urgent.

En effet, dès que ce projet a été connu, la boîte de Pandore des incertitudes a été ouverte. Et les effets pervers se sont multipliés; j'en retiendrai deux à titre d'exemple :

Le premier, c'est la profonde déstabilisation du personnel à un moment où l'opérateur a beaucoup à faire en matière de service public;

Le second, c'est que, à l'heure où s'engage, à l'échelon européen, une phase cruciale des discussions pour définir ce que sera demain l'Europe des télécommunications, l'affichage de ce projet apparaît, qu'on le veuille ou non, comme un affaiblissement des possibilités de résistance face aux exigences des Etats-Unis.

Monsieur le ministre, allez-vous engager ce débat urgent et quand? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe République et Liberté et sur divers bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Je vous remercie d'avance, monsieur Zuccarelli, d'apporter votre contribution au débat national que je souhaite sur l'avenir de France Télécom.

Et parce que vous connaissez bien ce dossier, vous ne pouvez pas imaginer un seul instant que, face à un environnement en profonde mutation et à une concurrence rendue inéluctable en raison non seulement de l'évolution technique mais aussi des décisions communautaires, nous puissions garder comme seule ligne de défense qu'une position strictement juridique, et ne pas permettre à France Télécom de posséder tous les atouts d'une entreprise pour établir des partenariats à l'étranger, en particulier avec Deutsche Bundespost Telekom et, le cas échéant, de prendre elle-même des positions d'exploitant de services de télécommunications à l'extérieur de nos frontières.

C'est dans cet objectif que j'ai demandé au président de France Télécom d'engager un débat public sur un changement de statut permettant de donner à France Télécom la liberté de mouvement nécessaire grâce à la disposition d'un capital. Ce débat est ouvert.

Cela dit, j'ai reçu le message des salariés de France Télécom, car comme vous, monsieur le député, je sais lire des comptes rendus de journées de grèves. Cela me conforte dans l'idée qu'il faut approfondir le dialogue, l'ouvrir le plus largement possible. En tout cas, ce n'est pas en esquivant les difficultés que l'on peut préparer l'avenir. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

M. le président. La parole est à M. Jean Urbaniak.

M. Jean Urbaniak. Ma question s'adresse à M. le ministre de la communication et concerne l'avenir de l'industrie cinématographique et audiovisuelle française.

Je sais, monsieur le ministre, que je ne suis pas le premier à solliciter votre réaction sur ce sujet, mais sans doute est-ce dû au fait qu'il pose d'une manière abrupte le problème de la place et de la responsabilité de votre ministère, et du Gouvernement en général, face à des échéances dont on sait qu'elles sont très rapprochées.

Vous connaissez les chiffres. Aujourd'hui, jour du débarquement des dinosaures en France, près de 60 p. 100 des recettes du cinéma en France proviennent de films américains, alors que, inversement, la part des recettes des films français aux Etats-Unis n'est que de 0,5 p. 100.

Il y a manifestement un déséquilibre. Or, lorsqu'on examine les positions prises dans les négociations en cours, que constate-t-on ? D'une part, une très grande fermeté des Etats-Unis qui maintiennent que les produits culturels doivent être intégrés aux négociations en cours. D'autre part, une certaine approximation dans les positions européennes ; il suffit pour s'en convaincre de constater que le négociateur de la Communauté préfère utiliser la notion de spécificité culturelle, plutôt que de fonder son argumentation sur la clause d'exception culturelle, comme l'avait demandé la Commission européenne en décembre 1992.

Monsieur le ministre, entre les Etats-Unis et l'Europe, où se situe la France ? Où se situe votre ministère ? Comment allez-vous défendre les 3 000 entreprises et les 60 000 emplois de l'audiovisuel ? Comment allez-vous faire en sorte de ne pas aller trop loin afin de préserver, en dépit des difficultés que vous connaissez, l'équilibre de l'ensemble de la balance commerciale française lorsque vous défendrez les hommes de l'audiovisuel ?

Monsieur le ministre, où vous situez-vous exactement ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe République et Liberté et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la communication.

M. Alain Carignon, ministre de la communication. Monsieur le député, je ne puis que rappeler ce qu'a dit M. le Premier ministre, mercredi dernier, sur les négociations du GATT : la France est attachée à l'exception culturelle et souhaite l'application de l'article 14 qui permet aux produits et aux biens culturels de ne pas être considérés comme des marchandises comme les autres.

Nous y tenons parce qu'il y va de notre culture. Nous y tenons parce que, à travers les images, à travers l'audiovisuel et le cinéma, il y va du maintien d'une forme de civilisation. Nous y tenons aussi parce qu'il y va, comme vous l'avez dit, de l'avenir d'une industrie.

Il s'agit bien d'une industrie puisque, aux Etats-Unis, l'audiovisuel et le cinéma emploient 500 000 personnes ; en France, ils en occupent 60 000 à 70 000. J'ajoute que, pour les Etats-Unis, c'est le deuxième poste exportateur vers l'Europe.

Par ailleurs, comme le rappelait Gérard Longuet à l'instant à propos de nouvelles technologies, il s'agit d'un secteur qui sera appelé à des développements considérables et qui sera donc un grand pourvoyeur d'emplois. Durant les prochaines années, le taux de croissance de ce secteur devrait être de 100 p. 100.

Pour des raisons culturelles, pour des raisons industrielles, mais aussi parce ce que ce secteur véhicule une forme de civilisation à laquelle nous sommes attachés, le Gouvernement n'a pas changé de position et n'en changera pas. Il la défendra avec fermeté dans le cadre des négociations du GATT. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

AIR FRANCE

M. le président. La parole est à M. François Asensi.

M. François Asensi. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

Je suis extrêmement surpris qu'aucun autre groupe n'ait cru devoir poser une question sur la situation d'Air France, ...

M. Alain Bocquet. Très juste !

M. François Asensi. ... alors que tous les médias en parlent et qu'il s'agit d'un sujet d'actualité brûlant qui préoccupe beaucoup les salariés de notre pays.

Les salariés d'Air France sont en grève et nombre d'entre eux occupent leur entreprise car ils sont inquiets. Ce que j'ai entendu en rencontrant certains de ces travailleurs, c'est un cri de désespoir.

M. Edouard Landrain. Parlez-nous des voyageurs !

M. François Asensi. Je vous demande, monsieur le ministre, de ne pas utiliser les forces de police pour régler ce conflit. *(Protestations sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Raymond Couderc. Et la liberté du travail ?

M. François Asensi. C'est le premier point de mon intervention.

Le deuxième point concerne la crise que traverse toute la filière transport et logistique et qui met en péril - le mot n'est pas trop fort - notre industrie aéronautique : je veux parler de nos entreprises nationales que sont la SNECMA et Aérospatiale.

Aujourd'hui, face au diktat américain et à la véritable guerre économique que se livrent la France et les Etats-Unis dans le cadre des négociations du GATT, et à la suite de certaines décisions prises par votre ministère, la SNECMA et Aérospatiale sont en danger. Elles le sont, monsieur le ministre, si vous cédez au diktat américain, ou si vous refusez des avances remboursables à ces deux sociétés, avances nécessaires à la mise en œuvre d'un programme de développement et de recherche qui permettra à Aérospatiale et la SNECMA d'être présentes sur le marché international. En effet, leur refus de avances remboursables est très préjudiciable à notre industrie et à l'ensemble de l'industrie aéronautique européenne.

Par ailleurs, monsieur le ministre, réfléchissez bien à la question du transport européen. Il faut arrêter de rêver. Or vous rêvez quand vous voulez accréditer l'idée qu'il existe en Europe une politique commune du transport aérien. Elle n'existe pas, c'est une véritable fiction, et je vais donner des exemples.

M. Raymond Couderc. La question !

M. François Asensi. C'est un sujet important, monsieur !

Ainsi, la Grande-Bretagne a signé un accord avec les Etats-Unis sur l'Atlantique Nord, qui permet à British Airways d'avoir 40 p. 100 de son marché protégé ; les Pays-Bas ont conclu également un accord de « ciel ouvert », et d'autres pays européens s'appêtent à faire de même. Et je ne parlerai pas du scandaleux dumping social auquel se livre British Airways, lequel ne crée pas d'emplois en Grande-Bretagne.

M. le président. Veuillez poser votre question, monsieur Asensi.

M. François Asensi. Vous avez pris, monsieur le ministre, deux décisions qui me semblent particulièrement incongrues.

Ainsi, au Conseil supérieur de l'aviation marchande, vous avez autorisé l'ouverture de la concurrence sur les lignes françaises les plus rentables.

M. Raymond Couderc. La question ! *(Protestations sur les bancs du groupe communiste.)*

M. François Asensi. Après Paris-Nice, ce sont Paris-Marseille et Paris-Toulouse. Vous allez créer les plus grandes difficultés à la société Air Inter dans la mesure où vous n'autorisez plus la péréquation avec les lignes moins rentables. De la sorte, vous portez un coup au service public qu'est Air Inter et à sa politique d'aménagement du territoire.

Plus grave encore, vous avez autorisé Air Inter à concurrencer Air France dans le transport international. Alors là, nous n'y comprenons plus rien !

Devant un tel désordre, monsieur le ministre, je vous demande de suspendre le plan de restructuration à Air France ainsi que celui du ciel aérien français. Des intérêts vitaux de notre pays sont en cause.

Le Gouvernement doit dire la vérité aux Français et dire où nous allons dans le secteur du transport aérien. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. M. Delattre a fait tout à l'heure allusion à la situation d'Air France, aussi m'étais-je permis, avec l'autorisation bienveillante du président,...

M. le président. Sans son autorisation !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. ... d'en dire un mot. *(Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)*

La situation d'Air France est suffisamment sérieuse pour qu'un plan de redressement soit indispensable. En effet, c'est la seule compagnie occidentale qui continue à creuser son déficit. Cette année, les Français devront, sous une forme ou sous une autre, payer les 5,5 milliards de francs de pertes de fonctionnement. Il n'est pas possible de continuer à leur faire supporter cette facture. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Air France est en outre la seule compagnie occidentale qui continue à perdre des parts de marché. Il y a un premier combat à mener au niveau international, contre l'ultralibéralisme et pour une compétition loyale et saine, et un deuxième au niveau interne pour la compétitivité du groupe, à la condition que les efforts soient répartis entre tous. Il en va du devenir du pavillon et de l'emploi de tous les salariés.

Si des actions de sabotage comme celles que l'on a constatées à Roissy se poursuivent *(Protestations sur les bancs du groupe communiste)...*

M. Georges Hage. Saboteur vous-même !

M. le président. Monsieur Hage !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. ... rien ne sera possible.

Le Gouvernement a donc pris hier soir la décision de dégager, s'il était besoin par la force, les pistes de Roissy *(Protestations sur les bancs du groupe communiste)* ; il est nécessaire que les avions des compagnies étrangères puissent décoller. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)* La situation était devenue intolérable.

Nous sommes ouverts à des discussions sur la répartition de l'effort, mais certainement pas sur le plan lui-même.

S'agissant du GATT, mon collègue et ami Gérard Lorquet serait plus à même de vous répondre puisque c'est lui qui conduit les négociations sur ce dossier. Il m'indique que la France est en train d'obtenir la multilatéralisation de l'accord Etats-Unis-Communauté. C'est un combat que nous menons depuis longtemps. Atteindre cet objectif serait, vous en conviendrez, un très grand succès.

Quelques mots enfin sur le plan d'organisation du ciel que j'ai présenté la semaine dernière au Conseil supérieur de l'aviation marchande. Il est entièrement axé sur une voie médiane entre le protectionnisme qui conduit au déclin et l'ultralibéralisme. Nous avons donc recentré les activités d'Air France qui doit conquérir de nouveaux marchés. Il ne s'agit pas d'un plan de repli *(Mais si ! sur plusieurs bancs du groupe communiste)* mais d'un plan de reconquête d'agressivité commerciale.

Robert Buron avait créé Air Inter pour les trajets Paris-province. Le Paris-province est attaqué, notamment par le TGV. A la veille de l'ouverture du ciel européen, en 1997, si nous voulons préparer l'avenir d'Air Inter, il nous faut ouvrir la compagnie aux trajets province-province, province-Maghreb et provinces et aux trajets vers l'Europe, notamment vers la péninsule ibérique.

M. François Asensi. Air Inter disparaîtra !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Cela se fera très progressivement. C'est la grande chance d'Air Inter et c'est son avenir qui est en jeu. Si nous protégeons trop cette compagnie jusqu'en 1997, elle subira un choc brutal. Si nous allons trop vite, elle risque de ne pas pouvoir s'adapter. C'est la raison pour laquelle nous avons organisé le ciel de telle sorte qu'il y ait un avenir pour les compagnies de troisième niveau, pour Air Inter et pour Air France. C'est une organisation intelligente dont je crois que le Gouvernement peut être fier. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures quarante, est reprise à dix-sept heures, sous la présidence de M. Eric Raoult.)

PRÉSIDENCE DE M. ÉRIC RAOULT,

vice-président

M. le président. La séance est reprise.

Je signale qu'alors même que nous siégeons en séance publique, un certain nombre de nos collègues sont retenus en dehors de l'hémicycle par des réunions de commissions ou de groupes de travail.

C'est ainsi que, cet après-midi, sont convoqués : la commission des affaires culturelles, la commission des affaires étrangères, la commission de la défense, la commission des lois, ainsi que six groupes d'études ou d'amitié.

LOI DE FINANCES POUR 1994 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 (n° 536, 580).

DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer.

La parole est à M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les départements d'outre-mer.

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre des départements et territoires d'outre-mer, mes chers collègues, je veux d'emblée lancer un cri d'alarme : la situation des départements d'outre-mer et des collectivités territoriales d'outre-mer est dramatique. Tous les ingrédients d'une situation explosive sont désormais réunis. Devant cette situation, l'État doit jouer un rôle éminent, sans faiblesse ni démagogie.

Aujourd'hui, faute de moyens suffisants et peut-être aussi d'un contrôle suffisant de l'État, des collectivités locales sont en faillite, et celle-ci menace gravement le tissu économique local.

Le rapport du XI^e Plan relatif à l'outre-mer parle de scénario « fil de l'eau », de scénario « catastrophe », et décrit ainsi les perspectives à l'horizon de 1996 : « Sur place, la clochardisation administrée est gérée par des fonctionnaires surpayés, mais désabusés, qui font des rapports abstraits et auxquels viennent de temps en temps tenir compagnie quelques coûteuses unités de CRS. Ceux-ci se consolent en voyant brûler plus de voitures asiatiques que de voitures françaises. »

Nous ne pouvons pas admettre, à l'échelle des deux millions d'habitants de l'outre-mer, ce scénario de l'acceptable. Il faut donc rechercher tous les moyens pour redonner leurs chances d'atteindre un développement économique équilibré aux départements et collectivités territoriales en difficulté.

Il est évident qu'un taux de chômage moyen de 33 p. 100 pour les départements d'outre-mer en 1990 contre 10,8 p. 100 en métropole déstabilise les sociétés des départements et collectivités territoriales. Je suis conscient, monsieur le ministre, qu'il sera extrêmement difficile d'apporter une solution rapide à ce problème, mais il serait probablement utile d'engager une réflexion pour éviter que des dispositifs généreux, que nul ne conteste, comme le RMI, ou l'affirmation de la parité sociale, que nous avons voulue, puissent apparaître comme générateurs de chômage, notamment à la Réunion.

Je dois également vous faire part de mon inquiétude devant la situation financière dramatique de certaines collectivités, en particulier des régions. Je ne vois pas comment elles pourront se tirer de la situation où elles se trouvent sans un effort significatif de l'État.

En ce qui concerne les principaux secteurs d'activité, les productions agricoles traditionnelles connaissent des évolutions assez contrastées.

La dernière campagne sucrière aux Antilles et à la Réunion s'est révélée globalement satisfaisante.

La consommation de rhum plafonne, à l'exception des rhums agricoles de marque dont la commercialisation progresse en volume. Les stocks de rhum ont été par ailleurs reconstitués à la Martinique en raison de l'augmentation de la production liée aux aides apportées à ce secteur par le POSEIDOM.

Les ministres des finances des Douze ont conclu le 20 octobre 1992 un accord sur le rapprochement des taux d'accise dans la Communauté qui maintient le régime du taux d'accise préférentiel.

La banane antillaise a connu une crise provoquée par une très forte concurrence des autres fruits de saison sur le marché métropolitain, aggravée par les dépassements de quotas des pays exportateurs africains. Les prix, qui sont progressivement descendus à des niveaux exceptionnellement bas, ont obligé les producteurs antillais à vendre au-dessous des prix de revient.

Dans ces conditions, le Gouvernement a obtenu de la Commission la mise en œuvre de l'article 115 qui protège la banane antillaise en attendant la mise en œuvre de l'organisation communautaire du marché de la banane.

L'activité du BTP s'est fortement dégradée dans l'ensemble des départements d'outre-mer pour plusieurs raisons, dont notamment un certain essoufflement des effets de la loi de défiscalisation, la principale résidant néanmoins dans les difficultés financières des collectivités locales.

Le tourisme connaît des difficultés aux Antilles, plus accentuées à la Guadeloupe qu'à la Martinique. A la Réunion, si on assiste à une reprise de la fréquentation touristique et à un accroissement de la capacité hôtelière, on note cependant une baisse du taux d'occupation des chambres.

Le commerce subit les conséquences du ralentissement économique et du développement de la concurrence de la grande distribution.

L'actualité sociale des départements d'outre-mer, de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon a été marquée par des conflits sociaux particulièrement aigus. A Saint-Pierre-et-Miquelon, le résultat très défavorable de l'arbitrage sur la délimitation des zones économiques et la volonté des Canadiens de restreindre la délivrance des quotas de pêche ont provoqué de vifs mouvements de protestations de la part des responsables politiques et de la population. L'avenir de la pêche dans cette collectivité se pose désormais en terme de survie.

Enfin, je déplore que l'annexe récapitulant l'effort financier de l'ensemble des ministères en faveur des départements d'outre-mer n'ait été disponible qu'aujourd'hui. Cet outil de travail très précieux a manqué à votre rapporteur, car il n'a pu analyser complètement pour 1994 que le budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer et non l'effort de l'État en faveur des collectivités. Or, le ministère des départements et territoires d'outre-mer a un budget qui est à peu près le sixième de l'ensemble de l'effort de l'État dans ces départements et territoires.

Le budget, qui nous est soumis dans cette perspective n'est ni bon ni mauvais. Il constitue un budget de transition vers une autre politique qui ambitionne de ne plus aller vers toujours plus d'assistance, mais de donner aux départements et collectivités territoriales les moyens économiques de faire vivre leur population dignement.

Toutefois, dans un premier temps, il est nécessaire de réaffirmer l'autorité de l'Etat. Rien ne se fera sans le concours des élus, mais le temps de la complaisance qui a conduit ces collectivités au bord du gouffre doit finir.

Le projet de budget s'inscrit dans un contexte de rigueur auquel il est normal que l'outre-mer participe.

Le montant de la dotation du ministère - recherche comprise - est de 2,258 milliards de francs. Le total des dépenses ordinaires et des crédits de paiement est en diminution de 5,5 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale de 1993. Cette diminution est ramenée à 2,4 p. 100 sur la base de la loi de finances initiale pour 1993, diminuée des crédits annulés en février et mai 1993. Les autorisations de programme, en légère baisse par rapport à la loi de finances initiale de 1993 : 0,6 p. 100, augmentent de 2,10 p. 100, si on les compare aux crédits de la loi de finances initiale diminuée du montant des annulations.

La stabilisation des autorisations de programme pour 1994 n'est pas accompagnée d'un accroissement significatif des crédits de paiement, dont le niveau est au contraire en baisse de 4,5 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale de 1993. Toutefois, l'ouverture de crédits à l'occasion du collectif devrait corriger favorablement l'important écart entre les autorisations de programme et les crédits de paiement que fait apparaître la seule lecture des chiffres du projet de loi de finances pour 1994.

Mais votre rapporteur spécial regrette que les contraintes budgétaires n'aient pas permis de combler ce décalage.

Enfin il convient de noter qu'au chapitre 44-02, les subventions aux compagnies de transport - plus 4,40 p. 100 - sont reconduites au niveau de la loi de finances initiale de 1993 pour permettre d'honorer les engagements contractuels de l'Etat en faveur du désenclavement de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte.

En ce qui concerne le fonctionnement des services, les crédits du titre III sont en augmentation de 3,4 p. 100. Cette augmentation est principalement imputable au transfert des crédits du chapitre 41-91, article 60 - 37,04 millions de francs - et aux mesures nouvelles liées à la création d'une demi-compagnie - 87 postes - du SMA à la Réunion, gagée pour moitié par un redéploiement des effectifs des Antilles-Guyane.

Pour les emplois, la balance est négative de 40 postes, malgré la création d'une demi-compagnie du SMA à la Réunion et le solde positif des transferts d'emplois au titre des droits d'option.

Le fonds d'investissement des départements d'outre-mer, le FIDOM, constitue le principal outil de l'Etat en matière d'aide à l'investissement.

Le FIDOM général progresse de 4,78 p. 100, les crédits de ce chapitre passant de 413,15 à 421 millions de francs.

Les crédits du FIDOM général - 421 millions de francs en autorisations de programme et 373,80 millions de francs en crédits de paiement - permettront d'assurer les engagements contractuels de l'Etat, en particulier en ce qui concerne le financement de la part du ministère pour la réalisation des contrats de plan, soit 279 millions de francs.

Cette enveloppe intègre l'ensemble des politiques contractuelles de l'Etat, c'est-à-dire les contrats de ville, le programme Phèdre, la convention entre l'Etat et Mayotte. Les crédits du FIDOM permettront, également, de poursuivre des actions structurantes en faveur du déve-

loppement économique avec notamment l'attribution de 35 millions de francs de primes d'équipement et d'emploi.

En Guyane, le montant des crédits de paiement du chapitre 58-01, en légère progression - plus 1,60 p. 100 -, autorisera en 1994 un rattrapage partiel du déficit des années antérieures en ce qui concerne le financement des infrastructures.

S'il est normal qu'un certain décalage existe entre les autorisations de programme et les crédits de paiement, les annulations de crédits de paiement intervenues en 1991 et 1992 ont conduit à une situation extrêmement tendue qui se traduit, concrètement, par des retards de paiement de l'Etat qui nuisent à sa crédibilité et pèsent sur les finances des collectivités locales.

L'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs outre-mer - l'ANT - est aujourd'hui en butte à de grandes difficultés.

L'ANT bénéficie d'une subvention annuelle inscrite sur le budget du ministère qui sera réduite en 1994 de 80 à 60 millions de francs, ce qui est regrettable, ainsi que de financements provenant des collectivités locales et du Fonds social européen.

La situation de l'ANT est de toute évidence particulièrement préoccupante, proche de la faillite, comme l'a souligné le président de la commission des finances lui-même. Le ministre a annoncé la mise en œuvre d'un plan de redressement en plusieurs étapes. Je ne le rappelle pas, je souhaite seulement qu'il aboutisse rapidement.

En ce qui concerne les contrats de plan, le comité interministériel d'aménagement du territoire du 10 février 1993 a approuvé, sur la base des propositions de chaque préfet de région, la stratégie de l'Etat, élaborée dans la double perspective du XI^e Plan et de la troisième génération des contrats de plan, qui couvrira la période 1994-1998.

Le CIAT du 12 juillet 1993 a déterminé l'enveloppe nationale qui sera réservée par l'Etat aux prochains contrats de plan.

Dans ce cadre, l'enveloppe de l'Etat pour les contrats de plan dans les régions, territoires et collectivités d'outre-mer est provisoirement arrêtée au montant de 3,3 milliards de francs.

Cette enveloppe sera complétée, s'agissant des départements d'outre-mer, par des aides communautaires importantes qui sont en cours de négociation.

Au total, sur les cinq dernières années, nos départements auront bénéficié de 750,5 millions d'ECU, soit près de 5,5 milliards de francs d'aides communautaires, au titre de leurs seuls cadres communautaires d'appui, auxquels s'ajoutent environ 500 millions de francs au titre des programmes d'initiative communautaire, soit un total d'aides communautaires d'environ 6 milliards de francs pour cinq ans.

La part dans le total des fonds structurels restent néanmoins marginale. Les DOM ont reçu 1 p. 100 du montant total des fonds structurels pour la période 1989-1993. Au sein de l'objectif numéro un, ils représentent 2 p. 100 du total de l'enveloppe.

Mayotte recevra 6,7 millions d'ECU au titre du VII^e Fonds européen de développement et 4,2 pour le VI^e, une subvention de 1,6 million d'ECU a été déblocquée pour le financement et l'aménagement du port de Saint-Pierre.

En conclusion, j'insiste sur l'urgence qu'il y a à régler les problèmes structurels des départements d'outre-mer et me félicite que, malgré la rigueur qui a présidé à l'élaboration de ce budget, les investissements de l'Etat soient préservés.

Il est néanmoins nécessaire d'apurer les déficits des collectivités locales dont le volume est tel qu'il implique une forte participation de l'Etat, mais également un effort de rigueur des collectivités concernées et une participation substantielle à leur redressement.

Votre commission des finances vous invite à adopter les crédits des départements d'outre-mer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Léon Bertrand, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour les départements d'outre-mer.

M. Léon Bertrand, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, renouant avec une tradition ancienne, la commission des lois a désigné un « Domien » pour rapporter le budget des départements d'outre-mer, ce qui me donne le privilège de succéder, à quinze ans de distance, à un élu de la Guyane, Hector Rivierez, et à un élu de la Martinique, Victor Sablé.

En faisant ce rappel, je ne peux oublier non plus que, tout au long de la sixième législature, le président de notre assemblée, Philippe Séguin, s'est lui-même illustré dans cette tâche.

C'est donc dans l'exercice de cette fonction que je me suis rendu, dans un premier temps, à la Martinique, en Guadeloupe et en Guyane afin de m'enquérir sur place des préoccupations des élus et des responsables socio-économiques, de réfléchir avec eux sur les différents aspects de la situation des départements d'outre-mer et sur les orientations nouvelles qui pourraient l'infléchir.

J'ai procédé aussi à la même réflexion en métropole avec les élus de la Réunion et de Saint-Pierre-et-Miquelon et souhaité qu'il en soit de même pour Mayotte.

Le sentiment qui domine est celui de l'inquiétude, et même parfois de la résignation, face à l'aggravation des difficultés : une récession plus dure qu'en métropole, et qui creuse encore les inégalités, car la crise a un effet différent selon les situations - comme le rappelle un vieux proverbe chinois : « Lorsque les gros maigrissent, les maigres meurent » - ; un chômage trois fois plus élevé ; la dégradation des finances de nombreuses collectivités locales, avec le ralentissement de la commande publique qui en résulte ; et, surtout, le désarroi d'une jeunesse de plus en plus nombreuse, de mieux en mieux instruite et à qui l'on offre de moins en moins de perspectives, ainsi que la montée de la drogue et des tensions sociales.

Comment lutter contre la résignation, cette résignation si dangereuse qu'on serait tenté de dire - pour paraphraser le célèbre aphorisme de Jules Romains - qu'elle est un « état précaire et qui ne présage rien de bon » ?

Malgré tout, ce constat pessimiste doit être nuancé, car l'on trouve dans les départements d'outre-mer une qualité de vie qui n'existe pas dans bien des pays voisins ni même parfois en métropole, ainsi qu'en témoignent à la fois les phénomènes migratoires - autre source de préoccupation, particulièrement en Guyane et à Mayotte -

ainsi que le récent mouvement de retour au pays d'un nombre croissant d'originaires de nos départements d'outre-mer.

C'est dans ce contexte que nous allons examiner votre budget, monsieur le ministre, un budget qui, naturellement, est en diminution, sous l'effet d'une mesure générale de révision des services votés et de compression des charges.

Dépenser moins mais dépenser mieux. Sur ce point, la commission est prête à vous suivre ; il est normal que l'outre-mer participe à l'effort entrepris à l'échelle de la nation tout entière. Mais pourquoi faut-il que la diminution affecte, aujourd'hui surtout, les crédits de la solidarité, qu'il faudrait au contraire renforcer ?

Pourquoi cette baisse de 17 p. 100 au chapitre 46-94 consacré à l'action sociale et culturelle, avec notamment la réduction très sensible des crédits de l'ANT qui sont ramenés de 84 à 60 millions de francs ?

Vous avez pris des mesures pour réorganiser cette agence et redresser sa gestion - que vous avez vous-même qualifiée de catastrophique - mais vous avez aussi décidé de relancer la migration et, par conséquent, la formation en métropole d'un plus grand nombre de jeunes des départements d'outre-mer. Mais comment allez-vous faire avec de tels crédits ?

Autre aspect critiquable, le retard dramatique, encore aggravé cette année, des crédits de paiement du FIDOM, dont le montant ne permet pas d'honorer les travaux déjà réalisés et qui correspondent pourtant aux autorisations de programme précédemment couvertes. Ce décalage, qui s'amplifie budget après budget, asphyxie les collectivités locales et met en cause la crédibilité de l'Etat dans ces départements, crédibilité déjà mise à mal par d'autres mésaventures administratives que nous avons relevées.

Pourquoi les crédits des fonds européens versés dans les caisses de l'Etat mettent-ils ainsi six mois, et parfois davantage, pour parvenir dans les départements d'outre-mer ?

Pourquoi ces crédits sont-ils gérés par trois ministères différents, avec les lourdes procédures budgétaires et comptables internes, avant d'être délégués aux préfets ?

Comment font les autres Etats membres pour mettre à disposition des destinataires les crédits des mêmes fonds en moins d'un mois, parfois en quinze jours ?

Quelle complexité administrative inutile et paralysante affecte aussi la délégation des crédits de la LBU, notamment en Martinique, et freine sa déconcentration ?

Comment faire pour que la créance de « proratisation » du RMI soit intégralement versée aux départements d'outre-mer et ne reste pas dans les caisses de l'Etat ?

Sur toutes ces questions, monsieur le ministre, la commission attend des réponses et surtout des réformes, pour lesquelles, d'ailleurs, des suggestions figurent dans le rapport écrit. La commission vous demande aussi de veiller à ce que la spécificité des DOM au sein de la Communauté européenne, qui a été reconnue, il est vrai, à plusieurs reprises par les autorités communautaires, ne soit pas « agressée » par des décisions inadéquates qui seraient inspirées par un ultra-libéralisme destructeur.

Une vigilance de tous les instants est nécessaire pour conforter les organisations communes de marché et, plus généralement le jeu de la préférence communautaire, qui préservent, en outre, la sécurité de nos approvisionnements. Il convient aussi de faire en sorte que les opérations d'investissement correspondent aux financements des fonds communautaires afin que les crédits soient pleinement utilisés.

Prenons garde à respecter le principe de l'additionnalité qui impose à l'Etat et aux collectivités locales une mise de fonds initiale à défaut de laquelle les concours européens seront perdus. Cela serait d'autant plus dommage que les fonds structurels sont appelés à doubler au cours de la prochaine période.

Sur plusieurs de ces questions, vous aurez sans doute, monsieur le ministre, la tentation d'invoquer la compétence des ministres en charge du budget, de l'équipement, du logement, des affaires sociales, de l'éducation, de l'agriculture. C'est pourquoi, sans mettre en cause de quelque manière que ce soit votre rôle d'impulsion et de coordination, rôle irremplaçable j'en conviens, j'aurais souhaité qu'ils participent à ce débat à vos côtés.

Ils auraient pu, notamment, nous informer sur les perspectives de leur action dans les DOM, sur le montant des crédits qui leur sont destinés, tous éléments d'information qui, une fois encore de plus font cruellement défaut.

Cette opacité est plus préoccupante encore cette année, puisqu'elle paralyse la négociation des plans de développement régional et des cadres communautaires d'appui. Comment progresser dans l'élaboration de ces plans si l'on ne connaît pas la participation des différents ministères ?

Au surplus, en cette période clé pour l'aménagement du territoire, tâche à laquelle tous les services de l'Etat sont conviés, il est souhaitable que les ministères compétents procèdent à un rééquilibrage de leurs services déconcentrés, au moins dans deux départements :

- d'une part, dans celui de la Réunion, en favorisant davantage l'émergence d'un pôle autour de Saint-Pierre pour équilibrer l'hypertrophie de Saint-Denis ;
- d'autre part, dans celui de la Guyane, où l'Etat doit étoffer les services extérieurs des ministères à Saint-Laurent-du-Maroni : direction départementale de l'agriculture, l'office national des forêts, service des étrangers de la sous-préfecture, services de santé.

Les difficultés financières des collectivités locales ont également retenu l'attention de la commission ; des mesures de redressement ont été prises, mais les charges qui pèsent sur leurs budgets restent très lourdes, comme l'a reconnu la chambre régionale des comptes.

Les régions ont eu à répondre en peu de temps à des besoins considérables dus au retard flagrant de certains équipements, les lycées, les routes, les ponts. Le rapprochement des centres de décision et de la population a exposé toutes les collectivités d'outre-mer à des demandes pressantes, qu'elles n'ont pas toujours su échelonner.

En effet, elles ont à supporter, outre le service d'une dette qui s'est accrue rapidement, des dépenses de personnel plus élevées que les collectivités métropolitaines ainsi que des dépenses qui reviennent normalement à l'Etat. C'est le cas par exemple de la mise en place des dispensaires ou du curage des ravines, si important pour éviter des catastrophes. Les intempéries qui ont dévasté le nord de la Martinique comme celles qui, aujourd'hui encore, ravagent la Camargue, montrent l'énormité des conséquences résultant d'une négligence dans la prévention, ou tout simplement d'un défaut d'entretien courant.

Au surplus, la situation financière de ces collectivités se détériore sous l'effet des charges qu'elles doivent supporter, du fait de l'immigration irrégulière et de la croissance démographique.

Des erreurs de gestion, des fautes de procédure ont été commises et des dépenses excessives ont été engagées pour certaines réalisations, c'est vrai aussi, je le reconnais,

même si les DOM n'ont pas, en la matière, le monopole. Quoi qu'il en soit, une volonté d'assainissement inspire les responsables qui, pour beaucoup, ont changé au cours des derniers mois.

Aussi les dispositions prévues par des lois récentes - je pense notamment à la tenue obligatoire d'une comptabilité des engagements - sont de nature à favoriser une meilleure gestion des budgets locaux.

J'ai déposé, pour ma part, un amendement au projet de loi de finances afin que, dans un souci de transparence, les chambres régionales des comptes publient désormais leur rapport annuel, alors que leurs observations ne font actuellement l'objet que de dispositions fragmentaires dans le rapport de la Cour des comptes.

De plus, la commission des lois s'est attachée à proposer une réforme fiscale susceptible d'accroître les ressources des collectivités, notamment des communes, qui en sont largement démunies. Il s'agit plus précisément de la taxe d'habitation, qui repose sur un nombre trop restreint de foyers fiscaux en raison de l'application des mêmes critères de classement des habitations qu'en métropole. Ces critères sont inadaptes aux DOM dans la mesure où un grand nombre de logements, acceptables dans ces départements du fait du climat, sont écartés par le jeu des critères métropolitains.

Dans un double objectif d'équité et de rendement de l'impôt, une modification des règles en vigueur s'impose. A cet effet, les commissions communales devront travailler en étroite collaboration avec l'administration des impôts, mais cela suppose que l'effectif des perceptions et des services fiscaux soit étoffé, ou que des missions soient envoyées dans chaque département pour la durée nécessaire à ce travail.

Dans le même ordre d'idées, il conviendrait d'élaborer, comme le suggère le conseil régional de la Guyane, une fiscalisation cohérente de l'exploitation aurifère dans ce département. Là encore, la volonté de procurer aux communes des ressources dont elles sont dramatiquement démunies rejoint le souci de justice contributive et d'équité sociale.

Mais à la volonté d'assainissement qui inspire les responsables locaux doit s'ajouter la volonté de l'Etat de prendre les décisions qui sont de sa compétence et à défaut desquelles l'effort entrepris sera vain. Que l'Etat donne l'exemple en commençant par tenir ses engagements pris au titre du FIDOM, pour lequel le décalage entre les autorisations de programme et les crédits de paiement atteint un demi-milliard de francs de 1989 à 1993 !

Au-delà de ces différentes mesures, que l'on espère voir prises dans un délai raisonnable - nous ne souhaiterions pas avoir à faire le même constat et les mêmes observations année après année - des voies nouvelles doivent être tracées, afin de substituer à l'indemnisation du chômage la rémunération d'une activité, qu'il s'agisse d'une activité productive ou d'une activité d'utilité sociale, selon des mécanismes différents permettant d'utiliser les sommes consacrées actuellement au RMI à l'allègement des charges des entreprises et au versement des salaires.

La réflexion conduite sur cette réforme devrait déboucher sur un projet de loi au printemps prochain, projet à l'élaboration duquel les parlementaires des DOM, réunis en intergroupe, vous apportent leurs concours. Il faut être conscient que la population des DOM est exposée à accepter des solutions nouvelles, exigeantes, en rupture avec la pente traditionnelle de l'assistance. Ce n'est qu'en donnant une activité à ces femmes et à ces hommes que

nous lutterons efficacement contre l'exclusion et que nous leur permettrons de retrouver la dignité à laquelle ils aspirent.

Si, au niveau national, des voix s'élèvent, et non des moindres, pour recommander plus d'audace au Gouvernement, nous faisons de même avec vous, monsieur le ministre, pour les départements d'outre-mer.

Enfin, comme de coutume, la commission a examiné la situation de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, collectivités territoriales confrontées à des problèmes communs - le chômage, qui atteint près de 40 p. 100 des actifs - et à des problèmes spécifiques : à Mayotte, l'immigration comorienne ; à Saint-Pierre-et-Miquelon, les perspectives controversées du désenclavement aérien. Sur ce dernier point, on peut se demander s'il ne conviendrait pas de consulter la population de l'archipel. Les deux projets aéro-portuaires qui ont été élaborés ont, en effet, des incidences fondamentalement différentes sur l'environnement et sur les finances de la collectivité.

Monsieur le ministre, vous avez pris vos fonctions il y a quelques mois. Aussi, la commission des lois vous accorde-t-elle son crédit, mais elle attend beaucoup de votre action, de vos décisions et de votre capacité à mobiliser les autres ministres autour des objectifs qu'on a exposés, et dont nous avons déjà pu constater, lors de votre audition, qu'ils sont aussi les vôtres.

Elle vous sait à l'écoute des intervenants, fût-ce lorsqu'ils s'expriment avec la franchise que requiert leur tâche de rapporteur. Nous entendons donner toute sa portée à notre vote ; aussi, ne le vidéz pas de son sens en laissant faire des annulations en cours d'année, ce qui diminuerait aussi bien le rôle du Parlement que votre crédit personnel.

C'est en raison de cette attente et de cette confiance que la commission a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de votre ministère. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Gaston Flosse, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour les territoires d'outre-mer.

M. Gaston Flosse, rapporteur spécial. Il me revient aujourd'hui de vous présenter un budget qui me tient à cœur : celui des territoires d'outre-mer. Je voudrais qu'il vous tienne également à cœur, à vous tous, mes chers collègues de métropole, car il y va de l'existence de tous nos compatriotes lointains et du maintien d'une certaine idée de la France. Or, je ne peux vous cacher mon inquiétude : non seulement le budget du ministère des DOM-TOM est en baisse, mais encore, l'effort global consenti par l'Etat en faveur des TOM, qui vient seulement aujourd'hui de nous être communiqué dans le « jaune » budgétaire, stagne.

Mes chers collègues, tous les Français sont égaux, mais la situation des DOM et des TOM est trop diverse pour que nous ne cherchions pas à véritablement connaître et la nature des besoins qui leur sont spécifiques et les actions correctives qu'entreprend globalement l'Etat pour contribuer à leur développement, dans l'exercice de ses attributions, mais aussi de ses responsabilités.

J'apprécie et, j'en suis persuadé, avec moi, tous les élus d'outre-mer, l'intérêt sincère et la détermination de notre ministre et je veux bien croire que son efficacité lui permettra de faire plus et mieux avec moins. Mais le ministre des DOM-TOM n'a pas à lui seul entre les

mais les moyens d'appliquer la politique de la majorité en faveur de l'outre-mer. Cette dernière, et plus particulièrement le RPR a pris ces engagements lors de la campagne des élections législatives. Il faut désormais les assumer.

Pour ce faire, il est indispensable que le ministre retrouve la pleine responsabilité de ce qui, à mon sens, est désormais la politique du Gouvernement, et je demanderai qu'une grande réforme soit menée à ce sujet. Ou bien le ministre des DOM-TOM dispose de la totalité des moyens financiers pour assumer cette mission, sur son propre budget, ou bien il faut que chaque ministère technique fasse clairement apparaître les lignes budgétaires nécessaires à l'action de l'Etat dans les DOM et les TOM. Une telle réforme est indispensable, et urgente.

Et si j'ai une recommandation fondamentale à faire, c'est bien que chacun des membres du Gouvernement se sente concerné par les DOM et les TOM.

C'est partiellement dans cette voie que se sont engagés l'Etat et la Polynésie française, en entreprenant la mise au point d'un pacte de progrès. L'esprit des réformes entreprises par le territoire et des accords en cours peut certainement être appliqué ailleurs.

Je voudrais en tout cas vous dire que nous ne devons épargner aucune peine pour que tous les Français, quelle que soit leur personnalité, leur lieu de vie, leur origine ethnique, bénéficient de la même attention, et des mêmes soins que les autres. Je ne vois pas pourquoi, les aides que peut apporter la nation aux Français de l'Hexagone seraient naturelles alors que celles destinées aux Français de l'Atlantique, de l'Océan Indien, du Pacifique feraient froncer les sourcils.

Venons-en maintenant à l'analyse du budget.

Le projet de budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer s'élève à 2,258 milliards de francs en dépenses ordinaires et crédits de paiement et à 1,2 milliard de francs en autorisations de programme. Mais l'effort budgétaire de l'Etat en faveur des DOM-TOM doit être apprécié à travers les crédits consacrés par l'ensemble des départements ministériels à ces collectivités qui s'élèveront, semble-t-il, en 1994 à plus de 36 milliards de francs.

A cet effort budgétaire, s'ajoutera en 1994 le coût de la défiscalisation des investissements dans les DOM-TOM, qui est estimé à 1,5 milliard de francs.

Cependant, si l'effort de solidarité de la nation demeure important, le projet de budget pour 1994 suscite des sentiments de véritable inquiétude.

Le ministère des départements et territoires d'outre-mer montre l'exemple de la rigueur, alors qu'il est évident que les populations de l'outre-mer sont loin d'être globalement privilégiées. En effet, entre la loi de finances pour 1993 et le projet de loi de finances pour 1994, les crédits du ministère chutent de 5,5 p. 100 ou de 2,5 p. 100 si nous raisonnons sur la base des crédits effectivement disponibles.

Votre rapporteur déplore que l'évolution des crédits ne permette pas de faire face au décalage qui existe actuellement entre le niveau des crédits de paiement et celui des autorisations de programme, décalage qui se traduit par l'allongement des délais de paiement de l'Etat. D'une manière générale, il existe un décalage d'une année entre les autorisations de programme et les crédits de paiement et cela est intolérable.

Je suis obligé de dire que le précédent ministre n'a pas été en mesure d'obtenir du gouvernement socialiste la mise en place des crédits de paiement correspondant aux engagements qu'il prenait en matière d'autorisations de programme.

M. Arthur Dehaine. Très bien !

M. Gaston Fosse, rapporteur spécial. Je le regrette d'autant plus que le nouveau ministre des DOM-TOM a dû ainsi assurer, à la place de son prédécesseur, le financement de l'accord signé entre l'Etat et la Polynésie française en janvier dernier puisque celui-ci n'avait pas été prévu. Le gouvernement socialiste avait trompé les Polynésiens.

M. Arthur Dehaine. Très bien !

M. Gaston Fosse, rapporteur spécial. Il vous revient aujourd'hui, monsieur le ministre, de redresser cette situation catastrophique pour les TOM et vous pouvez compter sur notre soutien.

Un accent particulier doit être mis sur la gestion du FIDES, qui est marquée par une insuffisance des crédits de paiement équivalant à une gestion complète.

Le budget du ministère des DOM-TOM se situe ainsi bien au-delà des normes admises en matière de décalage entre autorisations de programme et crédits de paiement.

En effet, l'addition des moyens du FIDES général et du FIDES territorial débouche sur un écart global autorisations de programme - crédits de paiement de 784 millions de francs, soit 4,4 fois les crédits de paiement. Ajoutons que le FIDES territorial est régulièrement réduit et n'est pas intégralement couvert en crédits de paiement.

Le décalage entre autorisations de programme et crédits de paiement conduit les collectivités locales qui, elles-mêmes connaissent de graves problèmes budgétaires, à préfinancer la part de l'Etat dans les dépenses d'investissement, parfois en empruntant à des banques étrangères. Cela n'est pas normal. Pour remédier à cette situation, l'Etat ne pourrait-il accorder des avances de trésorerie ?

Passons maintenant rapidement en revue les différents chapitres budgétaires.

Les crédits du titre III consacrés aux moyens des services progressent de 845 millions de francs à 874 millions de francs, ce qui correspond à une majoration de 3,43 p. 100. Celle-ci vient des revalorisations des rémunérations liées à la mise en œuvre de la quatrième tranche du protocole sur la rénovation de la grille de la fonction publique, ainsi que du transfert sur le titre III de crédits provenant du chapitre 41-91, article 60. De ce fait, les moyens à la disposition du ministère diminueront en 1994.

Les crédits du titre IV passent de 415 millions de francs à 303 millions de francs, ce qui représente une diminution de 26,98 p. 100. Cependant, compte tenu du transfert des crédits du chapitre 41-90 vers le titre III, cette baisse est en fait de 18 p. 100 et résulte principalement de la réduction des crédits de l'Agence nationale pour la promotion des travailleurs outre-mer, et de ceux consacrés aux TAAF.

Au titre V, les crédits, qui sont relativement peu importants, passent de 72 millions de francs à 68,650 millions de francs, soit une réduction de 4,65 p. 100.

Les crédits du titre VI sont très importants pour les territoires d'outre-mer car ils incluent les subventions au fonds de développement économique et social, le FIDES, principal instrument d'intervention de l'Etat, et la dotation du chapitre 68-93 : Actions diverses pour la Nouvelle-Calédonie. Or les crédits d'investissement s'élèveront

en 1994 à 1 012 millions de francs contre 1 059 en 1993, ce qui correspond à une diminution de 4,43 p. 100. On se bornera à espérer que ces sommes permettront à l'Etat de faire face à ses engagements, mais votre rapporteur en doute. Il estime qu'un abondement de ces dotations sera nécessaire en cours d'année.

En ce qui concerne la gestion des crédits pour 1993, le collectif budgétaire prévoyait une seule ouverture de crédit dans le collectif, au chapitre 68-90 : Subvention au fonds d'investissement pour le développement économique et social doté d'un crédit de 16 millions de francs destiné à favoriser la relance du logement dans les territoires d'outre-mer. Au cours des débats parlementaires, cette dotation a été abondée de 150 millions de francs destinés à aider le territoire de la Polynésie française, portant ainsi à 166 millions de francs les crédits ouverts aussi bien en autorisations de programme qu'en crédits de paiement.

Il convient d'ajouter un crédit de 100 millions de francs qui vient abonder le chapitre 35-42 : Routes, entretien et maintenance du ministère de l'équipement, du logement et des transports qui devait être transféré au ministère des départements et territoires d'outre-mer d'ici à la fin de l'année.

Mes chers collègues, votre commission des finances vous propose d'adopter le budget présenté, mais je souhaite ajouter quelques mots.

La situation outre-mer - et je pense que M. de Rocca-Serra sera d'accord avec moi - appelle des remèdes énergiques. J'ai déjà souligné la nécessité d'inscrire plus clairement notre volonté d'action dans l'ensemble des départements ministériels et de préciser les responsabilités. Je n'y reviendrai pas.

Permettez-moi seulement, pour ce qui concerne les territoires, de dire que l'espoir est permis : la Nouvelle-Calédonie éprouvée a trouvé l'apaisement dans les accords Matignon et je me réjouis que le Gouvernement en poursuive l'application pleine et entière ; la Polynésie, presque sinistrée par la suspension brutale des essais nucléaires, retrouve avec l'Etat, grâce à vous monsieur le ministre, les moyens d'un développement moins déséquilibré. Il reste à offrir à Wallis-et-Futuna, le territoire le plus défavorisé, les mêmes possibilités qu'aux deux autres pour que la France soit totalement fidèle à sa mission dans le Pacifique.

Monsieur le ministre, monsieur le président, mes chers collègues, ma confiance dans la République assure ma double fierté, celle d'être Polynésien, et celle d'être Français. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Ainsi que vous le savez, monsieur le ministre, la volonté de la grande majorité des Calédoniens, des Polynésiens, des Wallisiens et des Futuniens est de demeurer au sein de la République.

M. Arthur Dehaine. Très bien !

M. Gaston Fosse, rapporteur spécial. Comme le dit un proverbe Polynésien : « On ne repousse pas du pied la pitroque qui vous a conduit sur le rivage. »

En terminant, permettez-moi de répéter avec force que la France a une responsabilité historique vis-à-vis de ses départements et territoires d'outre-mer, mais elle a aussi un rôle à jouer, avec eux, dans l'histoire qui se fait. C'est ce que nous voulons réussir ensemble pendant cette législature. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour les territoires d'outre-mer.

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. Pour la commission des lois le budget des territoires d'outre-mer constitue un prisme réducteur de l'action de l'Etat.

Les crédits inscrits dans votre budget arrivent en troisième position pour les interventions de l'Etat dans les territoires d'outre-mer, après ceux de l'éducation nationale et de la défense, mais ils ne représentent qu'un dixième de l'effort de solidarité consenti par la communauté nationale en faveur de ces territoires. Il était important d'apporter cette précision afin que chacun puisse apprécier l'effort de la nation.

Ces crédits sont essentiellement répartis sur cinq secteurs : l'action économique pour 52 p. 100 du total, les services déconcentrés pour 19,8 p. 100, l'action sociale et culturelle pour 8,9 p. 100, la recherche pour 8,9 p. 100 et les collectivités locales pour 7,2 p. 100.

Je ne m'attarderai pas à décrire ces actions, car je l'ai fait dans le rapport que j'ai eu l'honneur de présenter au nom de la commission des lois. Je formulerai néanmoins plusieurs remarques.

Nous devons d'abord souligner qu'en une période de pénurie ce budget comporte des aspects positifs intéressants. Néanmoins, force est de constater que, hors régulations éventuelles, les dotations pour les territoires d'outre-mer régressent de 3,3 p. 100 alors que l'ensemble des crédits du ministère baissent de 5,5 p. 100. Nous avons pris les chiffres hors régulation, parce que nous ne sommes pas sûrs - peut-être nous en assurez-vous ? - que le ministère du budget nous fera la grâce d'une régulation en cours d'année. En ce cas nous opérerions le rectificatif nécessaire.

Nous avons ensuite relevé l'effort consenti en faveur des investissements en Nouvelle-Calédonie. Cela nous paraît important, car toute politique d'investissement est tournée vers l'avenir. Les crédits d'investissement dans ce territoire augmentent donc de 7 p. 100 en autorisations de programme et de 11 p. 100 en crédits de paiement, ce qui est particulièrement positif.

Je dois également présenter deux observations négatives.

La première porte sur la baisse des crédits consacrés au service militaire adapté, laquelle concerne tant l'investissement que le fonctionnement. Or, monsieur le ministre, la commission des lois a tenu à réaffirmer le double intérêt du SMA : le premier réside dans son rôle de formation pour laquelle il est un bon organisme outre-mer, le second constitue un bon organisme d'intégration, tant par le service militaire que par le rôle d'insertion professionnelle qu'il assume. Il faut donc déplorer la baisse de 9,8 p. 100 de ses crédits.

La deuxième observation négative est relative à l'évolution préoccupante des dotations du FIDES qui baissent de 2 p. 100 en autorisations de programme et de 28,4 en crédits de paiement. Notre inquiétude est encore amplifiée par les pratiques budgétaires courantes du ministère du budget. En effet, notre ami Gaston Flosse vient de souligner que si la précédente majorité a fait voter des crédits de paiements elle les a tellement restreints - ce qui devrait l'amener à faire preuve de davantage d'objectivité dans son appréciation - que nous n'avons pas pu financer les actions programmées.

Monsieur le ministre, la réduction de plus de 28 p. 100 des crédits de paiement du FIDES pose un problème d'autant plus grave que nous connaissons les pratiques du ministère du budget.

Ce dernier utilise, en effet, fréquemment deux mécanismes pour transformer les votes du Parlement - la régulation budgétaire qui intervient généralement dans un collectif et la rétention des crédits de paiement - qui rendent difficile la mise en œuvre des crédits votés par la représentation nationale. La commission des lois a donc demandé au président de veiller à ce que puissent être pleinement exercées les prérogatives données à l'Assemblée par l'article 47 de la Constitution en matière de contrôle budgétaire. Il nous appartient de nous assurer, en collaboration avec vous, que les crédits votés sont réellement mis en place.

Nos populations peuvent comprendre qu'il est indispensable de consentir un effort de solidarité, d'autant que le déficit budgétaire pour 1993, annoncé à 134 milliards de francs dans la loi de finances initiale, dépassera en fait 330 milliards. A ceux qui veulent se poser en donneurs de leçons, nous disons qu'il faut en toute chose mesure garder. La crise est d'une profondeur et d'une ampleur telles que les populations des territoires d'outre-mer doivent, malgré les difficultés qu'elles connaissent, participer à l'effort de redressement. Pour autant, il faut qu'elles bénéficient des dotations que nous allons voter.

Ces crédits ne forment pas l'essentiel de la politique d'un gouvernement dans les territoires d'outre-mer. Nous devons d'ailleurs profiter des grands bouleversements que provoque la crise pour mettre en œuvre des réformes profondes. Tel a été le cas en 1986 avec la loi de programme Chirac-Pons, mais les temps n'étaient pas les mêmes ; nous étions en période de relance. Néanmoins, cette loi, d'une exceptionnelle ampleur, a relancé l'activité outre-mer. Elle a évidemment été critiquée au moment de son vote, mais si elle n'avait pas existé, les départements et territoires d'outre-mer n'auraient pas connu une relance certaine.

Aujourd'hui, les conditions économiques et sociales ne sont pas les mêmes. En cas de cyclone, que fait-on ? On évalue les dégâts sur les édifices privés et publics, puis on apporte les modifications nécessaires pour faire face à d'autres cyclones. Il faut suivre le même raisonnement en cas de crise, car, après celle qui sévit actuellement, nous en connaissons d'autres. Il convient donc de profiter de cette situation difficile pour engager, nous les élus, des réformes profondes et changer les mentalités des populations, afin de donner une véritable identité économique aux territoires d'outre-mer. C'est le fond du débat.

Dans une période de pléthore, de croissance, de relance, alors que le budget de l'Etat pouvait faire face à nos demandes, les crédits ont malheureusement été trop souvent orientés vers l'assistance ; on n'a peut-être pas suffisamment réfléchi au rôle du développement économique dans ces territoires. Aujourd'hui, nous n'avons plus le choix : il faut « y aller » avec les élus, avec la population, une population jeune, nombreuse et qui croît, afin de déterminer la place et l'identité économique des territoires d'outre-mer dans la communauté nationale.

Ainsi la Polynésie et la Nouvelle-Calédonie sont situées à côté de grands pays développés, dans le bassin d'échanges le plus fructueux de cette fin de siècle et du siècle qui vient. Au moment où des pans entiers de l'économie mondiale sont délocalisés, c'est-à-dire transportés d'un point du monde vers d'autres, en fonction des atouts de développement que l'on décèle dans cette partie du monde, la spécificité juridique, les spécificités

statutaires des territoires d'outre-mer, la jeunesse de leur population doivent permettre d'inventer un modèle de développement en partenariat avec les élus, afin de favoriser la délocalisation d'activités vers ces territoires.

Sans développement économique, il n'y aura pas d'avenir politique pour les territoires d'outre-mer ; il n'y aura que des explosions sociales que nous subirons, d'année en année. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Tel a été le point central de la réflexion en commission des lois.

Cela étant, « loin des yeux, loin du cœur », c'est un peu le regret que nous exprimons pour Wallis-et-Futuna. Parce que vous l'avez déclaré en commission des lois, et même en d'autres lieux, je sais, monsieur le ministre, que vous avez été vous-même choqué par l'état dans lequel se trouve notamment Futuna : pas d'eau potable, des équipements indignes d'un territoire français d'outre-mer.

Même si nous héritons d'une situation difficile, la vie ne va pas s'arrêter à ce budget, et nous devons préparer l'avenir. Nous souhaitons donc que, pendant l'année qui vient, une réflexion soit engagée sur la nécessité de consentir un effort de solidarité accru en faveur de ce territoire lointain mais bien français de Wallis-et-Futuna.

Telles sont les quelques remarques que j'avais à formuler dans le temps qui nous était imparti.

La commission des lois, monsieur le ministre, est disposée à travailler en partenariat actif avec vous pour réfléchir aux solutions, pour prendre ses responsabilités, car le Gouvernement ne pourra pas les assumer toutes tout seul. Il appartiendra également aux élus de ces territoires de prendre les leurs pour définir cette stratégie de développement.

Sous réserve de cette remarque, de celle relative à la nécessité pour le Gouvernement d'éviter que régulation et rétention de crédits de paiement ne rendent nos votes caducs ; sous réserve également, du fait que nous regrettons la baisse des crédits du SMA, la commission des lois qui est prête à travailler avec vous pour définir l'identité économique des territoires d'outre-mer, a émis un avis favorable au budget que vous présentez pour les territoires d'outre-mer. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Micaux, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Pierre Micaux, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le rapporteur spécial de la commission des finances ayant remarquablement présenté les données financières et budgétaires relatives aux départements et territoires d'outre-mer, je limiterai mon propos à quelques réflexions sur les actions qui, à mes yeux, doivent être engagées pour qu'un véritable développement économique permette à ces départements et territoires d'envisager leur avenir avec sérénité. Auparavant, je crois nécessaire de rappeler brièvement la situation de nos départements et territoires d'outre-mer.

Pendant l'année écoulée, l'activité économique s'est inscrite dans un environnement international de plus en plus déprimé. Par ailleurs, la détérioration générale de la situation budgétaire des collectivités locales a fortement pesé sur le niveau des commandes publiques et a contribué au ralentissement de l'activité des entreprises dans un contexte de baisse de la consommation et de l'investissement.

Si l'on examine les principaux indicateurs économiques, on constate, dans les départements d'outre-mer, une amélioration du pouvoir d'achat liée à une augmentation du SMIC supérieure à celle intervenue en métropole, en application de la politique d'égalité sociale mise en œuvre par les pouvoirs publics. Ainsi, au 1^{er} janvier 1993, l'écart entre le SMIC des départements d'outre-mer et celui de la métropole n'est plus que de 10,6 p. 100, ce qui est encore important.

En revanche, les revalorisations de salaires, dans le secteur public comme dans le privé, ont été faibles. De ce fait, les effets sur la consommation des ménages ont été limités, d'autant que le recours aux crédits bancaires a diminué.

Dans le même temps, les entreprises ont freiné leurs investissements, ayant à faire face à des difficultés de trésorerie liées au ralentissement de l'économie, mais également aux délais de paiement particulièrement longs des collectivités locales. Sur la période analysée, les prix de détail à la consommation sont restés stables avec, toutefois, une tendance à la hausse au début de cette année.

En ce qui concerne le RMI, l'augmentation du nombre de bénéficiaires se poursuit, la diminution constatée à la Réunion étant compensée par la croissance enregistrée dans les autres départements d'outre-mer.

Si l'on examine les principaux secteurs d'activité agricole, on constate que la dernière campagne sucrière aux Antilles et à la Réunion s'est révélée à peu près satisfaisante. La production de rhum plafonne, sauf pour quelques rhums agricoles de marque dont la commercialisation progresse en volume. Les stocks de rhum ont été reconstitués à la Martinique en raison de l'accroissement de la production dû aux aides du POSEIDOM.

Par ailleurs, les ministres des finances de la CEE ont conclu, le 20 octobre 1992, un accord sur le rapprochement des taux d'accises dans la CEE, lequel a permis le maintien du régime de taux préférentiels.

La banane antillaise a subi une crise due à une très forte concurrence des autres fruits sur le marché métropolitain, aggravée par des dépassements de quotas des pays africains. Le très bas niveau des prix a obligé les producteurs antillais à vendre au-dessous des prix de revient. C'est à partir de ce constat que la Commission des communautés a appliqué l'article 115 qui a protégé la banane antillaise jusqu'au 1^{er} juillet 1993, date à laquelle est entrée en vigueur l'organisation commune du marché de la banane.

En ce qui concerne le bâtiment et les travaux publics, l'activité s'est dégradée dans l'ensemble des DOM, en raison d'une baisse des effets de la loi de défiscalisation et surtout des difficultés financières des collectivités locales.

Quant au tourisme, secteur important de l'activité économique, il connaît des difficultés aux Antilles, notamment en Guadeloupe. La Réunion a connu une certaine reprise de la fréquentation et un accroissement de sa capacité hôtelière, mais a, en même temps, enregistré une baisse des taux d'occupation des chambres. D'une manière générale, le commerce a subi les conséquences du ralentissement économique et du développement de la concurrence.

J'appelle tout particulièrement votre attention, monsieur le ministre, sur la situation de Saint-Pierre-et-Miquelon. Le résultat très défavorable de l'arbitrage sur la délimitation des zones économiques et la volonté des Canadiens - pourtant nos amis - de diminuer les quotas de pêche ont provoqué de vives protestations de la part

des élus et de la population. Et il y a matière. La poursuite ou non d'une activité de pêche conditionne la survie de cette collectivité.

Les territoires d'outre-mer ont souffert des handicaps qui freinent leur développement économique et social : éloignement des grandes zones de consommation, dispersion des îles particulièrement en Polynésie, cyclones fréquents, coûts de production élevés, concurrence des productions traditionnelles des pays voisins, insuffisance de débouchés, tout cela pour une population active en augmentation rapide, sans parler des immigrations voisines dont souffre la Guyane.

Le revenu par habitant dans les territoires, bien que beaucoup plus élevé que celui des pays voisins, cache en réalité de grandes inégalités sociales selon les secteurs d'activité et l'origine ethnique des actifs. Par ailleurs, le taux de chômage, bien qu'inférieur à celui des départements, demeure important puisqu'il se situe entre 10 et 20 p. 100 de la population active.

Le poids du secteur public, qui demeure le premier employeur dans les TOM, fait apparaître les difficultés de ces économies à mettre en place et à développer de nouvelles activités de production et à créer des emplois en nombre suffisant.

La faiblesse des activités productives se traduit sur le plan des échanges commerciaux par un déséquilibre structurel du commerce extérieur, particulièrement élevé pour les territoires qui ne disposent pas de ressources naturelles. Le taux de couverture des importations par les exportations se situe ainsi, en Polynésie, pour ces dernières années, entre 6 et 14 p. 100. En revanche, la Nouvelle-Calédonie est mieux lotie, ses ressources en nickel et en chrome lui ayant permis, certaines années, d'équilibrer sa balance commerciale. Je note d'ailleurs la relative bonne santé de la société Le Nickel, malgré l'effondrement des cours, ce qui prouve une saine gestion.

Toutefois, la faible diversification des activités économiques des TOM, en faisant reporter les revenus de l'exportation sur des produits en nombre limité, contribue à accentuer la sensibilité de ces économies aux fluctuations des cours mondiaux et à celles de la demande extérieure.

Grâce aux importants investissements, financés par l'Etat et par les territoires eux-mêmes, les infrastructures et les services publics sont de bonne qualité. L'intervention des organismes financiers nationaux, souvent réalisée dans des conditions privilégiées, est à cet égard particulièrement positive.

Sur le plan institutionnel, le statut confère aux institutions locales une large autonomie. Cette particularité statutaire implique en revanche que certaines dispositions applicables aux DOM, comme le RMI, ne soient pas systématiquement étendues aux TOM.

Quant aux relations avec la CEE, le régime d'association leur offre une plus grande liberté pour l'élaboration de leur politique économique, notamment en matière commerciale. En effet, sous réserve du respect de certaines règles, comme celle de la non-discrimination, ils peuvent adopter des mesures restreignant la liberté des échanges, qu'il s'agisse de taxes à l'importation ou de droits de douane.

Les territoires d'outre-mer bénéficient également des avantages que procure la stabilité de leur monnaie qui, depuis sa création en 1945, et pour maintenir une parité avec le dollar, a une parité avec le franc français inchangée depuis le 1^{er} janvier 1960. En cette matière, l'effort de la métropole est particulièrement significatif et appréciable.

Au-delà des caractéristiques communes à l'ensemble de l'outre-mer, qu'il s'agisse de l'importance des transferts publics, des relations privilégiées avec la métropole, de l'importance du bâtiment et des travaux publics, du commerce et des services, les économies des territoires d'outre-mer présentent des spécificités qui les distinguent. Sous l'effet de revendications plus affirmées, confrontés en outre à des déséquilibres socio-économiques plus marqués, les territoires d'outre-mer doivent aujourd'hui rechercher de nouvelles voies de développement et de diversification de leurs économies. A ce propos, j'ai tout particulièrement apprécié la démonstration de notre collègue Jean-Paul Virapoullé et me suis fortement intéressé à l'intervention de M. Flosse.

Ce rapide examen de la situation économique des départements et territoires d'outre-mer m'a permis de montrer que, globalement, le niveau de développement s'était détérioré. C'est pourquoi toutes les réformes en cours d'élaboration ou d'application sont vitales : les contrats de plan pour affirmer la décentralisation ; le programme d'options spécifique des départements d'outre-mer pour compenser les handicaps naturels ; la mise en place des aides apportées par le doublement des fonds structurels pour déboucher sur une économie saine ; des actions précises pour développer l'économie calédonienne ; une organisation mettant en place une véritable coopération régionale.

Les axes d'une politique globale de coopération tendant à mieux insérer les départements d'outre-mer dans leur environnement régional ont été définis et reposent sur trois points essentiels : une coopération accrue entre les départements d'outre-mer et les pays voisins, avec la création d'un fonds pour la coopération régionale ; une coordination des relations avec les pays de la zone et les organisations régionales existantes ; un renforcement des liens avec la CEE, par le biais d'accords commerciaux négociés entre la CEE et les Etats ACP. Toutes ces mesures sont bonnes, mais elles ne pourront porter pleinement leurs fruits que si deux contraintes sont levées : d'une part, la définition des contreparties aux facilités d'accès qui seront demandées pour les produits des départements d'outre-mer, sachant que les productions ACP accèdent au marché communautaire sans condition de réciprocité ; d'autre part, la capacité des entreprises locales à satisfaire, en termes de qualité, de délai de livraison et de prix, les demandes des pays de la zone.

Une politique de coopération régionale reposant sur des principes équitables et sur des actions bien conduites devrait déboucher sur des économies complémentaires et non concurrentes.

Cet ensemble de mesures, en traduisant la reconnaissance européenne du rôle international des départements et territoires d'outre-mer, en fait des bases pour le développement des relations commerciales avec les pays voisins, des relais de la coopération de la France avec les pays du tiers monde et des pôles de rayonnement de la francophonie.

Je suis conscient que des difficultés subsistent et que l'insertion européenne demande encore beaucoup d'efforts. Je crois cependant fermement que cet objectif sera atteint, car la spécificité de ces départements conduira à la mise en place de politiques adaptées. Je demeure convaincu que rien ne sera possible si les habitants et leurs élus ne prennent pas en main leur propre destin, mais je suis convaincu qu'ils le feront ; ayant eu la chance et l'honneur de visiter territoires et départements d'outre-mer, j'ai apprécié la qualité des hommes et des élus. Je tenais à le dire. La France est belle, surtout au

grand large. Il faut également que l'utilisation des crédits légitimement mis à leur disposition soit rigoureuse et rationnelle.

Telles sont, monsieur le ministre, les remarques que je souhaitais formuler, à l'heure où les départements et territoires d'outre-mer entrent enfin dans l'Europe. La commission de la production et des échanges a donné un avis favorable à l'adoption de notre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

M. Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, l'outre-mer constitue un des défis parmi les plus sérieux, mais aussi les plus importants, auxquels se trouve confronté le nouveau Gouvernement.

Je tiens à remercier les rapporteurs qui ont apporté leurs réflexions, leurs jugements, leurs suggestions que je partage pour l'essentiel ; j'aurai l'occasion d'y revenir au cours de cette intervention.

Les sept mois qui se sont écoulés m'ont permis de mesurer le chemin à parcourir et de poser les premiers jalons de la politique que j'ai d'ores et déjà commencé à mettre en œuvre.

Mon analyse de la situation et les orientations du Gouvernement reposent sur les contacts approfondis que j'ai pu nouer avec les parlementaires - je tiens à saluer tous ceux qui sont présents aujourd'hui -, les élus locaux et les responsables économiques et sociaux au cours de rencontres qui se sont tenues à Paris, mais aussi et surtout sur le terrain dans l'ensemble des départements et territoires d'outre-mer.

La première constatation qui s'est imposée à moi est - vous l'avez dit, messieurs les rapporteurs - la gravité des difficultés économiques et sociales auxquelles sont confrontées ces collectivités et qui, de toute évidence, ont été quelque peu sous-estimées jusqu'à présent.

Je ne reviendrai pas sur les chiffres très alarmants du chômage, que vous connaissez tous : plus de 25 p. 100 dans la plupart de ces collectivités et plus de 37 p. 100 dans l'île de la Réunion. Bien plus encore qu'en métropole, ce chômage présente un caractère structurel ; M. de Rocca Serra l'a justement souligné. Si, bien évidemment, la crise économique n'épargne pas l'outre-mer, la progression inquiétante du chômage est liée aussi à la rapidité de la croissance démographique et aux handicaps durables auxquels se trouve confrontée une grande partie du secteur productif.

Par ailleurs, la crise financière des collectivités locales aggrave la situation dans des économies où la commande publique pèse plus lourd encore qu'en métropole.

Enfin, aux effets de la récession s'ajoute, dans plusieurs départements et territoires d'outre-mer, l'impact d'événements spécifiques.

En Polynésie, les conséquences du moratoire des essais du centre d'expérimentation du Pacifique, que vous avez évoquées, monsieur le rapporteur spécial, remettent en cause une part importante des transferts provenant de métropole.

En Guyane et à Mayotte, l'importance de l'immigration clandestine aggrave la pression démographique.

En Nouvelle-Calédonie, l'évolution aujourd'hui défavorable du cours du nickel.

A Saint-Pierre-et-Miquelon, comme vient de le rappeler M. Pierre Micaut, l'interruption de la pêche à la morue qui constituait la principale activité de cet archipel.

A ces facteurs s'ajoutent les catastrophes naturelles qui peuvent, à tout moment, comme un signe de désespérance, remettre en cause les équilibres fragiles auxquels on a pu parvenir. Le séisme qui a frappé Futuna il y a quelques mois en est une illustration.

Fort heureusement, l'outre-mer dispose aussi d'atouts réels.

En premier lieu, je citerai la stratégie d'insertion des départements d'outre-mer dans l'espace économique européen voulue par Jacques Chirac et mise en œuvre par Bernard Pons il y a quelques années. Mais surtout, je souhaite évoquer le facteur humain.

J'ai été frappé, à chacun de mes déplacements, de rencontrer une population et des dirigeants ouverts, conscients des enjeux et souvent en mesure de proposer des solutions innovantes. Partout, je me suis trouvé confronté à des positions responsables, au rejet d'une logique d'assistance et à l'acceptation des efforts indispensables. Enfin - je tiens particulièrement à le souligner - j'ai été frappé par l'attachement profond à la France qui est ressorti de tous mes entretiens, rencontres et contacts avec la population.

Dans ce contexte d'ensemble, il m'a paru qu'il fallait procéder en deux étapes : dans un premier temps, mettre en place un plan d'urgence destiné à restaurer la crédibilité de l'Etat et à relancer l'économie ; dans un second temps, sur la base d'analyses approfondies, engager une réforme de fond destinée à remédier aux difficultés structurelles de ces collectivités.

La gravité de la situation m'a paru justifier la mise en place d'un véritable programme d'urgence, qui s'est articulé autour de deux objectifs : d'une part, restaurer l'autorité et la crédibilité de l'Etat, d'autre part, relancer l'activité économique.

La restauration de la crédibilité et de l'autorité de l'Etat constitue un enjeu essentiel - M. de Rocca Serra l'a dit avant moi -, car elle détermine la cohésion sociale de nos départements et territoires d'outre-mer. Elle est indispensable pour que nos concitoyens vivent dans un climat de sécurité et de sérénité et pour que les investisseurs prennent les décisions créatrices d'emplois et de richesses.

Dans ce domaine, l'action que j'ai engagée porte sur trois directions principales.

Il s'agit en premier lieu de lutter contre l'insécurité. Au-delà des statistiques relatives à l'évolution de la criminalité et de la délinquance, qui peuvent être variables d'un département ou d'un territoire à l'autre, il faut porter une attention suffisante aux attentes de la population pour une plus grande sécurité. Certes, il ne s'agit pas de céder à telle ou telle psychose sécuritaire ; certes, il ne faut pas éluder les questions économiques et sociales qui peuvent être à l'origine de la délinquance, mais il faut faire en sorte que les habitants des départements et territoires d'outre-mer vivent dans un cadre propice à leur épanouissement.

J'ai demandé aux représentants de l'Etat de veiller tout particulièrement aux actions de prévention. J'attache à cet égard la plus grande importance aux plans départementaux de sécurité, dont le Gouvernement a décidé la mise en œuvre dans les quatre départements d'outre-mer.

Les démarches que j'ai conduites auprès de mes collègues Charles Pasqua et François Léotard ont déjà permis une amélioration sensible des dispositifs de la police et de la gendarmerie outre-mer.

A cette occasion, je tiens à saluer - et je suis sûr de le faire aussi en votre nom - l'action des policiers, des gendarmes et des douaniers qui mènent, inlassablement, le combat contre le trafic de stupéfiants et qui ont obtenu, ces derniers mois, des résultats très positifs.

Les mesures annoncées récemment par le Premier ministre, dans le cadre du plan de lutte contre la toxicomanie, permettront une meilleure efficacité, notamment dans la zone Caraïbe où ce phénomène prend des proportions alarmantes.

Enfin, la prévention de la délinquance doit être confortée, notamment au sein des projets de contrats de ville et des conventions de développement social urbain que nous préparons.

Il s'agit ensuite de lutter contre l'immigration irrégulière. Malgré leurs graves difficultés, nos départements et territoires constituent, à l'évidence, dans leur environnement géographique, des zones d'attraction pour les populations déshéritées des pays voisins.

L'afflux des immigrants connaît depuis plusieurs années une évolution très préoccupante, notamment à Saint-Martin, à Mayotte et en Guyane. La Guyane, mesdames, messieurs les députés, constitue le seul département de la République où la population française est désormais minoritaire.

Dans ce contexte, les dispositions récemment adoptées par le Parlement sont de la plus grande utilité et j'ai rappelé que la lutte contre l'immigration irrégulière et le travail clandestin, dans le respect des droits fondamentaux et de la dignité de chacun, constitue une priorité de l'action de l'Etat.

En troisième lieu, je voudrais vous dire mon attachement au respect de l'Etat de droit dans l'outre-mer. Cette exigence, qui est peut-être une évidence, me semble devoir être rappelée.

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. Oui !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Cette exigence, dont chacun d'entre nous doit partager le bien-fondé, suppose que la justice travaille dans une parfaite sérénité, que l'administration soit efficace et impartiale, que chacun agisse conformément aux lois de la République. Il en va de la crédibilité et de la stabilité de nos départements et de nos territoires.

Enfin, je tiens à rappeler le rôle essentiel que joue l'Etat dans l'application des accords de Matignon-Oudinot pour le devenir de la Nouvelle-Calédonie. Lors de mon passage à Nouméa, j'ai clairement indiqué que l'Etat remplirait sa mission d'arbitrage et assurerait le maintien de la paix civile, qu'il favoriserait le dialogue entre tous les partenaires et qu'il poursuivrait la politique de rééquilibrage entre les provinces.

Second axe de ce programme d'urgence : la relance de l'économie est en effet apparue comme le préalable nécessaire à toute autre politique. Dans une situation où, dans plusieurs départements et territoires d'outre-mer parmi les plus importants, nous sommes proches d'une crise généralisée des paiements, il m'a paru nécessaire de mettre en place des mesures d'urgence destinées à faire redémarrer l'activité.

En premier lieu, j'ai obtenu que les départements et territoires d'outre-mer bénéficient pleinement du plan de relance décidé par le Gouvernement.

Ainsi les collectivités ont bénéficié dans le cadre de la loi de finances rectificative de juin dernier de 350 millions de francs dont 100 millions pour le logement, 100 millions de francs pour l'effort en matière d'infrastructures et 150 millions de francs destinés à financer la relance économique en Polynésie dans l'attente de la mise en œuvre des dispositions financières du pacte de progrès.

L'outre-mer a pleinement bénéficié du plan de relance-ville décidé par le Gouvernement. A ce titre, une enveloppe de 220 millions de francs lui a été allouée.

Par ailleurs, j'ai obtenu du Premier ministre le dégel exceptionnel des crédits d'investissement du ministère des départements et territoires d'outre-mer qui avait été gelés par le Gouvernement précédent. Car - c'est une réponse à certains propos que j'ai entendus - il ne sert à rien d'afficher des crédits en augmentation dans la loi de finances pour les annuler subrepticement quelques semaines ou quelques mois après. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

En réponse aux remarques sur le décalage entre autorisations de programme et crédits de paiement, je voudrais dire qu'il ne sert à rien d'afficher une augmentation des engagements de l'Etat, si l'on n'a pas la capacité de dégager, dans des délais convenables, les crédits de paiement nécessaires pour les honorer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Tous les élus que j'ai rencontrés se sont plaints de l'insuffisance des crédits de paiement. Comment pourrais-je nier que le ministre des DOM-TOM doit aujourd'hui gérer une véritable crise de trésorerie ? Mais qui aurait la naïveté de croire qu'elle est née après mars 1993 ? Personne bien entendu ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Depuis mars 1993, au contraire, grâce au soutien personnel de M. le Premier ministre et à l'appui de M. le ministre du budget, le budget de mon ministère a bénéficié de 256 millions de francs de crédits de paiement, qui modifient quelque peu l'appréciation que l'on peut porter sur les crédits inscrits en loi de finances pour 1994 mais qui, indiscutablement, me permettent de vous annoncer que le déficit entre autorisations de programme et crédits de paiement est en voie de résorption. Certes, il faudra poursuivre dans cette voie ; nous aurons besoin de plusieurs années. Mais je tiens à vous assurer, pour apaiser vos légitimes inquiétudes, que j'apporтерai toute ma détermination à convaincre mon collègue, ministre du budget et l'ensemble du Gouvernement qu'il est nécessaire de restaurer la crédibilité de l'Etat dans un de ses rôles fondamentaux.

En second lieu, et en liaison étroite avec la majorité parlementaire, outre les mesures de relance contenues dans la loi de finances rectificative, ont été prises des mesures de défiscalisation des investissements d'outre-mer. Je remercie d'ailleurs M. Gaston Flosse qui, au moment de la session de printemps, a joué un rôle très important à cet égard. Nous avons considéré en effet qu'il fallait rendre à la défiscalisation un rôle puissant de soutien à l'investissement productif tout en maintenant un certain nombre de protections contre les abus.

Ainsi, dans le cadre de la loi de finances rectificative de juin dernier, le taux de déduction de 100 p. 100 a été rétabli pour les investissements soumis à agrément. Le bénéfice de la défiscalisation a été également étendu aux investissements des concessionnaires de services publics ainsi qu'à la reprise d'entreprises en difficultés.

En troisième lieu, dans un contexte budgétaire particulièrement difficile je crois pouvoir dire que j'ai préservé et même amélioré la capacité d'intervention de mon département ministériel dans le domaine du soutien aux investissements.

Conscient de la nécessité de freiner le plus possible dans le contexte actuel la progression des dépenses, j'ai accepté de mettre en œuvre un plan d'économies strict qui aboutit à une légère baisse des crédits qui s'élèveront en 1994 à 2,259 milliards de francs en dépenses ordinaires et crédits de paiement.

En revanche, dans le cadre de la politique fixée par le Premier ministre en faveur du soutien à l'activité économique et à l'emploi, j'ai obtenu que le montant des subventions d'investissement inscrites au titre VI du budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer soit augmenté puisque, par rapport à la loi de finances 1993 nette des annulations et hors plan de relance, ces crédits progressent de 2,42 p. 100.

J'en donnerai quelques illustrations :

Le FIDOM général progresse de 4,78 p. 100, les crédits de ce chapitre passant de 401,78 à 421 millions. Cette progression permettra de financer la première tranche annuelle des nouveaux contrats de plan - dont je parlerai tout à l'heure - eux-mêmes en sensible hausse afin de permettre à notre pays de mettre en place les contreparties nationales au doublement du montant des fonds structurels européens.

Pour les territoires d'outre-mer, les ressources du Fides sont en légère progression. Il nous faudra gérer l'évolution des crédits de paiement. Avec les indications que je viens de vous donner, je crois que cela sera possible. Nous ferons en tout cas tout pour y parvenir.

Le chapitre 58-01, consacré à la Guyane, connaîtra également une légère progression de 1,60 p. 100 pour permettre de rattraper partiellement le déficit des années antérieures en ce qui concerne le financement des infrastructures. En 1994, une meilleure répartition de ces actions est envisagée dans le sens d'une plus grande diversification des interventions consacrées jusqu'à présent, pour l'essentiel, aux routes.

En revanche, et compte tenu de l'effort qui a dû être fait sur les chapitres concernés dans le cadre des contrats de plan, il est exact que des réajustements à la baisse sont intervenus sur les ressources consacrées aux sections régionales et départementales du FIDOM, ainsi qu'à la section territoriale du FIDES.

Enfin, - et cela a été évoqué par les rapporteurs - les crédits du chapitre 68-93 concernant la Nouvelle-Calédonie, progresseront de 7 p. 100, afin notamment de financer la tranche annuelle des contrats de développement Etat-provinces, de la convention Etat-territoire et du contrat de ville de Nouméa.

La forte progression de ce chapitre témoigne, de façon concrète, de la volonté du Gouvernement de respecter les accords de Matignon et de remplir l'engagement contracté en faveur de la Nouvelle-Calédonie.

Mais mesdames et messieurs les députés, au-delà de ces mesures d'urgence il est nécessaire de mettre en œuvre une politique ambitieuse de réformes en faveur du développement économique et social, comme l'a souhaité tout à l'heure M. Virapoullé.

Notre ambition pour l'outre-mer est simple : donner aux départements et territoires d'outre-mer la possibilité de sortir définitivement de l'ornière de l'assistanat et créer un environnement le plus favorable possible au développement de l'activité. Cette politique s'articulera autour

des priorités que sont la lutte pour l'emploi, l'aménagement du territoire, la préservation de filières agricoles traditionnelles, et l'assainissement des finances locales.

Une politique économique et sociale mieux adaptée aux exigences de l'emploi est nécessaire. La crise que traverse l'outre-mer peut être résumée par les statistiques du chômage, dont je vous ai fait part. Cette situation d'une particulière gravité n'est pas acceptable. Si une amélioration n'est pas obtenue dans les années qui viennent, c'est tout l'équilibre social de l'outre-mer qui risque d'être remis en question.

Outre les mesures de relance que je viens d'évoquer, il me semble nécessaire d'engager une action globale portant sur le coût du travail, sur le système éducatif, sur la formation professionnelle, et bien évidemment sur le RMI.

M. Léon Bertrand et M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteurs pour avis. Très bien !

M. André-Maurice Pihouée. Bravo !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. J'aurai l'occasion - je le souhaite - de revenir devant le Parlement pour développer les mesures que j'entends proposer dans ce cadre.

Je souhaite néanmoins vous faire part d'orientations qui me paraissent s'imposer.

La première concerne, la nécessité de réfléchir à une meilleure allocation des ressources transférées de la métropole à l'outre-mer en substituant à une logique d'assistance une logique d'aide à la création d'emplois et d'activités. Dans cette optique, j'espère pouvoir être prochainement en mesure de vous présenter des propositions destinées à améliorer la compétitivité des activités exportatrices en outre-mer.

La seconde orientation consiste à engager une réflexion de fond sur l'avenir du RMI dans les départements d'outre-mer. En effet, alors qu'un actif sur trente-cinq bénéficie du RMI en métropole, cette proportion est de un sur sept dans les départements d'outre-mer, ce qui signifie que la nature et la fonction sociale du RMI sont fondamentalement différentes.

De toute évidence, le RMI concerne outre-mer une population moins marginalisée, d'une certaine manière, qu'en métropole. Son ampleur témoigne avant tout du décalage profond existant entre l'offre et la demande d'emploi. Il faut en tirer les conséquences et associer le bénéficiaire du RMI à une véritable activité d'insertion : il faut que ces personnes conservent un lien avec le monde du travail, il faut qu'elles apportent, en contrepartie de l'aide qui leur est fournie, une contribution utile aux collectivités dans lesquelles elles vivent.

M. Gaston Flosse, rapporteur spécial. Très bien !

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. Bravo !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Dans cette optique, j'ai engagé une réflexion interministérielle sur une utilisation plus adéquate des ressources de la créance de proratisation du RMI.

La troisième orientation consiste à mieux adapter le système éducatif et les mécanismes de formation aux besoins du marché du travail. Si, bien évidemment, cet objectif n'est pas spécifique à l'outre-mer, il n'en présente pas moins une acuité particulière dans ces collectivités. Dans les économies restreintes qui sont celles de l'outre-mer, le système éducatif doit, plus qu'ailleurs, connaître et prendre en considération la réalité des besoins de formation et devancer les évolutions, car toute erreur d'appréciation est fatale.

Il est donc nécessaire à mon sens, de privilégier l'apprentissage, l'enseignement technique, l'enseignement professionnel et les formations supérieures technologiques.

M. Gaston Flosse, *rapporteur spécial*. Très bien !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. La quatrième orientation consiste à définir une nouvelle politique de la mobilité. Je voudrais, à cette occasion, répondre aux inquiétudes exprimées en particulier par M. de Rocca Serra. Une nouvelle politique de la mobilité doit, en effet, compléter l'action des collectivités locales dans le domaine de la formation et de l'acquisition des qualifications. L'instrument de cette politique restera l'ANT, il faut que les choses soient claires à cet égard, mais, je ne vous cacherai pas que j'ai trouvé, à mon arrivée dans ce ministère, cet établissement dans une situation désastreuse.

La crise financière à laquelle est confrontée l'ANT est le résultat de longues années d'une gestion extrêmement critiquable, mais elle résulte aussi sans doute d'un certain flou dans les missions confiées à cet établissement.

La nouvelle direction de l'agence aura donc pour tâche d'une part, de redresser la gestion de l'établissement et d'autre part, en liaison avec mon ministère, de définir une stratégie qui réponde d'une façon plus précise aux besoins prioritaires des départements d'outre-mer et des populations qui en sont issues. Je suis persuadé, en effet, que la promotion de la mobilité entre l'outre-mer et la métropole, en vue, par exemple de faciliter l'obtention de formations spécialisées ne pouvant être dispensées localement, constitue un atout précieux dans le cadre d'une politique d'amélioration de la qualification professionnelle.

Cette politique devra, bien sûr, être mise en place en étroite liaison avec les régions et les départements d'outre-mer.

Le deuxième grand volet de la réforme que je vous propose, est une politique cohérente en matière d'aménagement du territoire, de développement des infrastructures, de politique du logement et d'environnement. En effet, la pression démographique considérable de l'outre-mer, la croissance rapide des principales villes nécessite que soit mise en place, une politique combinant des objectifs clairs en matière d'aménagement de chaque territoire et un dynamisme renouvelé en matière d'infrastructures, de logement et d'environnement.

En matière d'aménagement du territoire, les discussions approfondies que j'ai eues sur le terrain m'ont permis de constater qu'un consensus relativement large existait sur les objectifs suivants :

Il faut d'abord maîtriser l'urbanisation en contrôlant l'accroissement disproportionné des villes. Nous connaissons tous les risques et les nuisances d'une croissance incontrôlée des villes, dans un contexte où, de surcroît, la ressource foncière est limitée. Par ailleurs, cette maîtrise permettra de préserver le foncier agricole, source de richesse pour l'outre-mer. Les décisions prises par le comité interministériel de la ville permettront à l'outre-mer de bénéficier, dans les cinq ans à venir, de 800 millions de francs de crédits pour la politique de la ville. Il s'agit là, de la part du Gouvernement, d'une priorité nettement marquée en faveur de l'outre-mer.

M. Léon Bertrand a évoqué à la fois la nécessité de rééquilibrer le développement à La Réunion par la mise en valeur des potentialités du sud, et de consentir un effort particulier pour l'ouest guyanais. Je partage son analyse. A l'occasion du débat qui s'ouvrira sur l'aménagement du territoire, des suggestions et des proposi-

tions concrètes pourront être faites, puis inscrites dans le futur contrat de plan. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Deuxièmement, nous devons mieux maîtriser l'environnement, en facilitant en particulier la réalisation d'équipements de traitement de l'eau et des déchets et le développement d'un réseau d'espaces protégés.

Les retards en la matière sont considérables et je voudrais lancer un cri d'alarme. La défense de l'environnement n'est pas pour l'outre-mer un luxe, je suis convaincu que c'est une nécessité, car la richesse naturelle de toutes nos collectivités d'outre-mer est à la fois un élément essentiel de leur patrimoine culturel et un axe déterminant - par le biais du tourisme - de leur développement économique.

Troisièmement, il faut favoriser le désenclavement de régions et de territoires, notamment dans les archipels.

Un chemin important a été parcouru depuis qu'en 1987 le gouvernement de Jacques Chirac a décidé la libéralisation du ciel de l'outre-mer. Il faut en apprécier les effets en en maîtrisant les excès. Il faut surtout nous pencher désormais, davantage sur le désenclavement interne, qu'il s'agisse de répondre aux problèmes spécifiques des ensembles archipélagiques ou d'aborder avec une nouvelle ambition la question des transports en commun terrestres, dont l'insuffisance m'a frappé et constitue pour les populations de l'outre-mer l'une des principales nuisances quotidiennes.

L'outre-mer français doit participer pleinement au grand débat national sur l'aménagement du territoire voulu par le Premier ministre et par M. Charles Pasqua. Il doit y trouver des réponses adaptées à ses problèmes spécifiques.

Nécessaire également est une politique d'infrastructures qui prendra une ampleur nouvelle grâce aux crédits européens et aux contrats de plan.

La mise en place des contrats de plan dans des conditions favorables à l'outre-mer est une des priorités que je me suis fixée depuis mon arrivée au ministère. Elle répond à la volonté d'utiliser pleinement les ressources provenant des fonds structurels européens, dont le principe du doublement est acquis et qui constitueront pour la durée du XI^e Plan la principale source supplémentaire de financement des infrastructures de l'outre-mer. Il était donc indispensable que les contrats de plan Etat-régions, monsieur de Rocca Serra, mobilisent des ressources suffisamment importantes pour assurer la contrepartie nationale de ces fonds.

Par ailleurs, les contrats de plan pour les TOM et collectivités à statut particulier devaient également être réévalués afin de prendre en compte les exigences du développement économique et social et des contraintes plus spécifiques, telles que, pour la Polynésie française, la mise en œuvre du pacte de progrès.

Lors du CIAT de Mende de juillet dernier, le Premier ministre a décidé que l'enveloppe des contrats de plan serait fixée provisoirement afin que soient correctement prises en compte les augmentations liées à la contrepartie des fonds structurels, comme l'a souhaité M. Léon Bertrand.

Je suis en mesure d'annoncer aujourd'hui que le montant de ces enveloppes, qui a pu être arbitré récemment, sera tout à fait satisfaisant, puisque pour les seuls départements d'outre-mer il s'élève à 3,3 milliards de francs, soit une augmentation de plus de 50 p. 100 par rapport à la précédente génération de contrats de plan.

M. Pierre Micaux, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Si l'on prend en compte le montant prévisionnel des fonds structurels européens, ainsi que le montant estimé des contreparties à la charge des collectivités locales elles-mêmes, on peut espérer que les ressources destinées à financer les infrastructures des départements d'outre-mer pour la durée des nouveaux contrats de plan atteignent 15 milliards de francs. L'« effet de levier » des ressources contractualisées mises en place par l'Etat apparaît donc particulièrement significatif.

Tout cela ne s'est pas construit par hasard. Cela traduit une priorité marquée du Gouvernement en faveur de l'outre-mer, qui a nécessité, je tiens à le dire, un engagement personnel de M. Edouard Balladur tant vis-à-vis de Bruxelles, pour obtenir le doublement effectif des financements communautaires, qu'au plan interne dans la répartition des ressources affectés au financement du XI^e Plan.

M. Pierre Micaux. Très bien !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Bien évidemment, la mobilisation de ces ressources implique des négociations approfondies à plusieurs niveaux : d'abord entre la Communauté et la France pour déterminer le taux de participation des interventions communautaires, puis entre l'Etat et les collectivités locales. Soyez assurés que mon département ministériel et moi-même, nous consacrerons tous nos efforts pour que l'ensemble de ces moyens financiers, dont je tiens à souligner l'importance sans précédent, soient mis en œuvre le plus rapidement possible.

Monsieur Léon Bertrand, je comprends votre impatience, mais la réforme du système d'acheminement des crédits depuis Bruxelles jusque sur le terrain, est actuellement en cours de réflexion et aboutira bientôt. Nous pourrions ainsi faire aussi bien que les pays les plus performants de la Communauté économique européenne. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

S'agissant des territoires d'outre-mer et des collectivités territoriales à statut particulier, le montant global des crédits contractualisés sera de l'ordre de 4 milliards de francs. Cette enveloppe comprend en particulier l'enveloppe du contrat de développement qui vient d'être arrêtée par le Gouvernement, après des discussions approfondies avec le territoire de Polynésie, et s'élèvera à 1 416 millions soit un effort exceptionnel tenant compte de la situation particulière de ce territoire.

Ce contrat de plan fait partie des engagements que l'Etat vient de prendre en faveur de la Polynésie dans le cadre du pacte de progrès et qui seront confirmés dans un projet de loi que le Gouvernement déposera dans les prochaines semaines devant le Parlement.

La Nouvelle-Calédonie bénéficie, dans le cadre des accords de Matignon-Oudinot, de ses propres contrats de développement et de son contrat de ville pour Nouméa. A ce titre, le montant des ressources contractualisées sera de 1 855 millions de francs pour la période 1993-1997. C'est dans ce cadre qu'est intervenue la forte hausse qu'ont soulignée tout à l'heure différents rapporteurs.

La détermination des enveloppes des contrats de plan permet désormais de passer à la seconde étape de la démarche contractuelle, à savoir la négociation entre les représentants de l'Etat et les élus de chaque collectivité.

Pour ma part, je serai particulièrement attentif à ce que les priorités retenues soient cohérentes avec les objectifs d'aménagement du territoire que je viens d'évoquer.

Autre nécessité, la mise en place d'une politique du logement renouvelée.

Cette politique me paraît primordiale compte tenu de l'ampleur des besoins mais aussi des moyens considérables que l'Etat y consacre dans le cadre de la ligne budgétaire unique.

A ma demande, une mission associant les différents départements ministériels concernés effectue une enquête sur le terrain et devrait me faire connaître prochainement ses conclusions et ses propositions.

Je viens par ailleurs d'écrire à tous les parlementaires des départements de l'outre-mer ainsi qu'aux présidents des assemblées locales pour les associer à cette réflexion qui devrait me permettre de définir, conjointement avec mon collègue Hervé de Charette, les conditions d'une utilisation plus souple, plus rapide et plus efficace des crédits affectés à cette politique prioritaire.

Il faut aussi préserver et soutenir les grandes filières agricoles traditionnelles.

Le soutien à l'agriculture constitue bien évidemment une priorité dans les départements d'outre-mer, compte tenu de l'importance de cette activité, tant en termes de production qu'en termes d'emploi. Le maintien de la population dans les zones rurales constitue par ailleurs un des éléments déterminants de l'équilibre économique et social de ces collectivités.

Dès mon arrivée au ministère des départements et territoires d'outre-mer, j'ai engagé des négociations avec la Commission de Bruxelles pour obtenir des mesures de sauvegarde destinées à protéger la banane antillaise. Puis nous avons négocié et mis au point une organisation communautaire du marché qui, je crois, permet aujourd'hui aux producteurs antillais de travailler avec des perspectives et des possibilités d'évolution et d'investissement.

Nous ferons preuve de la même détermination pour protéger la filière canne-sucre-rhum aux Antilles et à la Réunion, monsieur Micaux.

M. Pierre Micaux, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. En effet, s'agissant en particulier du sucre, il apparaît indispensable de garantir aux producteurs, qui ont réalisé des efforts considérables en matière d'organisation et de productivité, un juste prix et des débouchés stables.

S'agissant de la Guyane, le ministère des départements et territoires d'outre-mer participe, en liaison étroite avec le ministère de l'agriculture, à la restructuration difficile des secteurs du riz et de la crevette qui, je persiste à le croire, constituent des activités d'avenir.

De manière générale, je défendrai les intérêts de l'activité agricole outre-mer avec d'autant plus de détermination que les bas prix de certains de nos concurrents ne reflètent en rien une productivité meilleure mais simplement des coûts de main-d'œuvre incompatibles avec notre conception de la dignité du travail et de la protection sociale.

Je tiens devant vous ce soir à témoigner ma reconnaissance à mon collègue Jean Puech que, sur tous les dossiers agricoles de l'outre-mer, j'ai toujours trouvé disponible et avec lequel j'ai pu travailler utilement dans une entente parfaite.

L'assainissement des finances locales me paraît d'une importance particulière, compte tenu du poids des collectivités locales dans le tissu économique et social de l'ensemble des départements et territoires d'outre-mer.

Dans ce domaine, j'ai clairement indiqué à mes interlocuteurs que l'effort de redressement des finances locales incomberait d'abord aux collectivités elles-mêmes, même si, bien évidemment, il revient à l'état de renforcer les moyens juridiques et fiscaux à leur disposition pour parvenir à cet objectif.

Ainsi, mon action a privilégié trois axes :

Il s'agit d'abord de trouver de nouvelles ressources fiscales pour les collectivités d'outre-mer et notamment les régions. Je souhaite en particulier permettre à ces régions d'augmenter de 1,5 point le taux maximal de la taxe additionnelle à l'octroi de mer, et j'ai engagé une réflexion sur la création de ressources fiscales nouvelles. Je souhaite également assouplir les règles d'affectation du fonds d'investissement routier.

Il s'agit ensuite de maintenir et, si possible, de faire progresser le montant des dotations de l'Etat. Je tiens à souligner l'importance des contrats de plan des cinq prochaines années qui vont permettre aux collectivités de travailler avec des perspectives claires.

Il s'agit enfin de favoriser et d'améliorer les relations entre les collectivités locales et les établissements prêteurs.

Autre nécessité à moyen terme, qui va à la rencontre du souci exprimé par M. Pierre Micaux : une meilleure insertion de nos collectivités d'outre-mer dans leur environnement régional.

L'une des principales conclusions des visites que j'ai effectuées dans les départements et territoires d'outre-mer est que l'on ne saurait trop insister sur la nécessité de prendre en compte l'environnement géographique, politique et culturel de chacune de ces collectivités.

Nos collectivités d'outre-mer sont en effet autant de portes qui ouvrent notre pays sur l'Amérique du Nord, les Caraïbes, le continent sud-américain, l'océan Indien et le Pacifique sud.

Le développement, à partir des départements et territoires français d'outre-mer, de la coopération régionale constitue donc un axe majeur de la politique de notre pays dans ces régions.

Cette politique suppose bien sûr une intensification de nos relations économiques et commerciales avec les Etats voisins, mais aussi un développement de nos actions de coopération culturelle, une plus grande concertation dans le domaine de la protection de l'environnement, et la poursuite d'opérations d'aide humanitaire.

Cette coopération doit continuer d'utiliser pleinement les canaux des organisations régionales existantes, qu'il s'agisse de la commission du Pacifique sud, de la commission de l'océan Indien que la France préside actuellement, ou des structures du Cariforum dans les Caraïbes, mais il s'agit également de promouvoir une coopération bilatérale directe avec tous les Etats des régions concernées.

Je souhaite que cette action soit menée conjointement, dans un esprit de vrai partenariat, par l'Etat et les collectivités locales concernées.

Mesdames, messieurs les députés, le budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer, sur lequel vous êtes ce soir appelés à vous prononcer, ne représente qu'une partie de l'effort budgétaire de l'Etat en faveur de l'outre-mer, et cet effort n'est lui-même que l'un des instruments de la politique conduite par le Gouvernement à l'égard de l'outre-mer français.

Deux de vos rapporteurs ont souhaité que les efforts budgétaires de l'ensemble des départements ministériels soient mieux présentés. Les documents arrivent très tard et c'est peut-être inévitable, mais peut-être pouvons-nous suggérer conjointement qu'ils soient établis aussi *a poste-*

riori car il serait intéressant de pouvoir suivre les choses année après année. Il est certain que, au moment de la préparation de la loi de finances, il est difficile d'avoir un document exhaustif et tout à fait fiable. J'ai étudié comme vous le dossier et je ne suis pas tout à fait sûr que tous les chiffres soient exacts. C'est un peu dommage.

En vous prononçant sur ce budget, c'est, en vérité, je ne m'y trompe pas, sur la politique que je viens de vous présenter que vous vous prononcerez.

Je suis un homme pragmatique : je n'ai pas de slogan à vous proposer pour symboliser ma démarche.

L'égalité fondamentale entre les Français de l'outre-mer et ceux de métropole est pour moi un principe, un principe qui ne se discute pas, ...

M. Gaston Flosse, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. ... un principe avec lequel je ne transigerai pas et que je ne me crois pas, dès lors, obligé de réaffirmer à chaque détour de phrase.

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Mais cette égalité ne doit pas servir d'alibi à l'absence d'audace et d'imagination, qui conduirait à vouloir traiter les réalités différentes de l'outre-mer avec les recettes législatives, réglementaires, administratives conçues pour d'autres réalités.

Ma politique, s'il faut la définir, est un double refus : celui de la démagogie et celui de la désinvolture.

Le refus de la démagogie me conduira, chaque fois que je le jugerai nécessaire, à rappeler à chacun le poids des réalités car, nous le savons tous, les faits sont têtus.

Non, la solidarité nationale n'est pas sans limites ni sans contreparties en termes de rigueur, de sérieux, de volonté de construire.

Oui, le développement économique et social de l'outre-mer exige des efforts, des remises en cause de situations acquises et du temps, c'est-à-dire la définition de priorités claires et cohérentes.

Le refus de la désinvolture m'amènera à réfuter sans cesse les clichés, les idées reçues, les jugements légers que l'outre-mer suscite encore trop souvent car la réalité dont il s'agit n'a rien de folklorique ou de subalterne.

Elle concerne la vie et l'avenir de près de deux millions de Français, des Français qui, dans leur immense majorité, vivent dans des conditions plus difficiles que celles de leurs compatriotes de métropole, des Français, qui vivent dans des économies ajoutant aux graves difficultés conjoncturelles, qui sont le lot de tous, les handicaps structurels, permanents, liés à l'éloignement, à l'insularité, à l'étroitesse des marchés, qui sont autant de raisons objectives rendant plus difficile et plus risqué de produire et de vendre, des Français qui vivent dans des sociétés confrontées à des défis immenses qu'impose à leurs populations, jeunes et en croissance rapide, la nécessité de construire leur développement, de combler leur retard en termes d'éducation, de formation, de logement, de transport, d'infrastructures, de préserver leur patrimoine culturel, identitaire, naturel, des pièges d'un progrès mal maîtrisé.

Refuser la démagogie, refuser la désinvolture, choisir la lucidité et le sérieux, c'est la voie dans laquelle le Gouvernement s'est engagé et dans laquelle il persistera, avec votre soutien, à rechercher la réponse aux aspirations légitimes des deux millions de Français de l'outre-mer à plus de progrès, plus de sécurité et plus de dignité.

Les premiers résultats sont là. Les moyens d'assurer l'avenir économique des départements et territoires d'outre-mer pour les cinq à six ans à venir, bien incertain, il y a six mois, commencent aujourd'hui à être réunit.

Il reste à accomplir l'immense effort de réflexion, de concertation et de conviction qu'appellent la définition et la mise en œuvre des réformes de structures et de mentalités qu'exige le développement économique et social de l'outre-mer, et auxquelles le Premier ministre est particulièrement attaché.

Il reste, dans le contexte difficile que connaît le pays tout entier, à conjuguer les moyens et les énergies pour surmonter au plus vite la crise, plus profonde encore, que traverse aujourd'hui l'outre-mer.

C'est à cette double tâche que, fort du soutien que j'espère vous voir m'apporter tout à l'heure, et plus conscient encore des difficultés et des contraintes, voire des insuffisances, soulignées par vos interventions, j'ai l'intention de me consacrer avec une ardeur et une détermination renouvelées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. François Asensi.

M. François Asensi. Le projet de budget des départements et territoires d'outre-mer annonce un recul important des moyens mis à la disposition des acteurs économiques et sociaux. Je vais donc détonner par rapport au discours que vous venez de tenir, monsieur le ministre.

Avec un budget de 2 250 millions de francs pour 1994, en diminution de près de 9 p. 100 par rapport au collectif du printemps ou de 5,6 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale de 1993, les choix budgétaires de ce département ministériel traduisent un désengagement de l'Etat, notamment dans le financement des investissements. Je déplore la baisse des crédits de paiement du FIDOM ainsi que la diminution des autorisations de programme du FIDES. Je regrette également la baisse des dépenses de l'action sociale et culturelle.

Ce refus d'une relance par une politique publique active va aggraver la crise, déjà si profonde du fait de la timidité des politiques budgétaires successives qui n'ont pas permis de résoudre les problèmes. Il n'y a aucune réponse face à la complexité des questions sociales, économiques et démocratiques des départements et territoires d'outre-mer.

Ce projet de budget ne permet pas de redynamiser le développement économique local pour relancer l'emploi. Il met en péril des milliers d'emplois.

L'aggravation du chômage, et notamment l'augmentation du nombre de chômeurs de longue durée - un actif sur sept bénéficie du RMI dans les départements et territoires d'outre-mer contre un sur trente-cinq en métropole -, dont l'insertion sociale et professionnelle n'a jamais été assurée correctement, contribue à dualiser de plus en plus la société qui est menacée d'éclatements brutaux et imprévisibles comme à la Réunion.

De plus, avec de telles orientations, vous vous écartez complètement de l'objectif de l'égalité sociale entre l'outre-mer et la métropole, notamment en ce qui concerne l'alignement des allocations familiales et du SMIC. Vous êtes, dites-vous, attaché au principe de l'égalité sociale. Je ne mets pas en doute votre sincérité mais force est de constater que, en dépit d'un rattrapage, il y a encore un décalage important.

Sur le plan économique, la politique forcée d'intégration, avec l'application du traité de Maastricht, menace de faire disparaître complètement toute opportunité de développement économique. Avec ces contraintes européennes, les planteurs, les marins-pêcheurs, les entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics, les ouvriers, les salariés, les professionnels du tourisme sont particulièrement inquiets et angoissés par ces orientations qui ne permettront pas de protéger et de promouvoir l'économie locale.

Le désengagement de l'Etat ne pourra qu'affaiblir un système économique tourné vers l'extérieur. La mauvaise tenue des prix, en dépit des tentatives d'organisation du marché communautaire, perturbe les producteurs : prix des crevettes orienté à la baisse en Guyane, instabilité du marché de la banane et de l'économie sucrière à la Réunion.

La réduction du potentiel de production d'Interpêche à Saint-Pierre-et-Miquelon reste très préoccupante. Saint-Pierre-et-Miquelon peut-il exister sans pêcheurs ?

En plus du marasme économique, les déséquilibres financiers des collectivités locales s'expliquent toujours par le décalage entre les besoins d'investissement et les ressources pour assurer le financement. A Wallis-et-Futuna, la situation financière est catastrophique.

Enfin, on ne peut que s'inquiéter de la baisse des crédits consacrés aux territoires d'outre-mer.

Déclin des productions agricoles, faillites d'entreprises, déficit de logements sociaux, marasme économique et financier, autant de problèmes à résoudre qui m'incitent à poser les jalons d'une autre politique : relance de la filière canne-sucre-rhum, développement de la production de bananes, défiscalisation étendue à l'ensemble des investissements créateurs d'emplois, mise en place d'une assemblée unique pour que les populations participent aux décisions qui touchent à leur avenir, abrogation de la notion de résidence habituelle.

Je me permets d'insister également, au nom du groupe communiste, sur notre attachement à l'octroi de mer que la Commission de Bruxelles voudrait remettre en cause et qui constitue le seul moyen pour les collectivités locales de faire face aux importations et de favoriser les productions locales.

Elu de Seine-Saint-Denis, je voudrais profiter du peu de temps qui m'est imparti dans cette discussion budgétaire pour exposer brièvement les problèmes auxquels sont confrontés les personnes originaires des départements et territoires d'outre-mer.

Nos compatriotes, qui sont souvent plus exposés que d'autres aux problèmes du chômage, du manque de ressources, du racisme, de la pénurie de logement, vivent dans une société française qui, aujourd'hui, exclut plus vite qu'elle n'intègre. Cette situation dramatique se traduit par un phénomène de double rejet identitaire et social.

En effet, ils ressentent douloureusement l'absence de valorisation de leur identité culturelle en métropole, par exemple sur les chaînes publiques.

En ce qui concerne leur histoire, je rappelle qu'une proposition de loi de notre groupe a été enregistrée à la présidence de l'Assemblée nationale le 8 juin 1993. Elle est relative à la célébration de l'abolition de l'esclavage en France métropolitaine, ce qui permettrait une reconnaissance du passé.

L'application des lois sur l'immigration risque d'aggraver les tensions raciales dont souffrent déjà nos compatriotes d'outre-mer.

Je regrette que les crédits affectés à l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer, agence dont la réorganisation aboutira à la suppression de 84 postes, ne permettent pas de faire de l'insertion dans les quartiers de nos banlieues.

Avec des obstacles toujours aussi nombreux - remise en cause des acquis sociaux, difficultés des retours aux pays que l'augmentation de la taxe sur les billets d'avion ne fera qu'accroître, crainte d'une remise en cause du régime des congés bonifiés des fonctionnaires de l'Etat originaires des départements et territoires d'outre-mer vivant en métropole, problème de la résidence habituelle... -, vos choix budgétaires, monsieur le ministre, risquent d'aggraver la situation en renforçant le sentiment de certains de vivre une citoyenneté mineure en métropole.

Pour ces raisons, notre groupe ne votera pas les crédits que vous nous proposez.

M. le président. La parole est à M. Pierre Petit.

M. Pierre Petit. Monsieur le ministre, il me serait difficile, au moment où la France doit affronter la crise économique la plus grave de son histoire, de vous reprocher une diminution de 2,37 p. 100 de l'enveloppe globale de votre budget. Peut-être s'agit-il, dans une certaine proportion, de l'expression de la volonté du Gouvernement de faire participer chaque ministère à l'effort de redressement national dont a besoin le pays.

Je relève avec satisfaction que vous avez resserré les dépenses de fonctionnement de votre ministère afin d'accroître sa capacité d'investissement de 2,1 p. 100 par rapport à 1993.

Je salue l'effort significatif qui a été fait au niveau du FIDOM et particulièrement en faveur de la Martinique qui obtient une enveloppe de 23,33 millions de francs.

Monsieur le ministre, je vous dis d'emblée que je voterai votre budget, car il n'est pas dans mes habitudes de condamner un budget qui, en dépit des difficultés du moment, préserve, voire augmente, les capacités d'investissement.

Cela dit, qu'on le veuille ou non, votre ministère est un mini-conseil des ministres qui prend globalement en charge le destin de l'outre-mer. C'est pourquoi, il me plaît de vous faire partager quelques-unes de mes inquiétudes quant au devenir de nos départements.

Je voudrais d'abord vous faire part de mes préoccupations relatives à la gestion des affaires de la Martinique; ensuite, vous indiquer le besoin qu'a l'outre-mer d'une politique courageuse de développement; et enfin, vous soumettre quelques revendications spécifiques à la Martinique.

On pourrait regretter, monsieur le ministre, votre démarche trop prudente, trop pragmatique envers l'outre-mer. Mais peut-être la voyez-vous réaliste? En tout cas, elle ne tient pas suffisamment compte, à mon sens, de l'inquiétude grandissante parmi nos populations.

En réalité, après dix années de gestion socialiste, nous aurions pensé que vous dresseriez, avec nous, un état des lieux et un bilan réel de l'outre-mer afin que se dégage pour nos compatriotes une vue claire et synthétique de ce qui aurait dû être fait, dans la limite du possible, pour surmonter les handicaps structurels et parer à la crise actuelle.

Malheureusement, vous avez été trop pragmatique lorsqu'il fallait peut-être être politique, trop discret lorsque la situation socio-politique exigeait de votre ministère des

mesures dynamiques pour manifester le symbolisme de son existence. Cela dit, je reconnais bien volontiers que vous n'avez que six mois de présence rue Oudinot.

Monsieur le ministre, je vous le dis solennellement: il vous faut restaurer l'espoir d'un avenir pour ces départements. Il convient d'agir sans tarder, car le désordre - voire l'acéphalie - domine la principale collectivité en charge du développement économique.

Précisément, s'agissant de la région Martinique, constatez avec moi que l'absence de majorité a paralysé son fonctionnement et son efficacité. Vous vous êtes fait attendre comme Vladimir et Estragon qui soliloquent en attendant Godot. Monsieur le ministre, le souci qui nous anime aujourd'hui en outre-mer n'est pas seulement celui de l'équité sociale, mais c'est surtout celui du développement économique.

Ma préoccupation n'est pas seulement d'obtenir une augmentation des sommes affectées à tel ou tel service public, elle vise aussi - et j'y insiste - à obtenir que les crédits soient utilisés à bon escient. L'important, entendons-nous bien, c'est de dépenser mieux ou, tout simplement, de dépenser efficacement.

Nous ne sommes plus à l'heure de l'assistance, mais à celle de la dignité dans la responsabilité.

L'insupportable, c'est de voir que s'installe chez nous une société à géométrie variable avec les riches qui deviennent plus riches et les pauvres plus pauvres et menacés d'exclusion. De plus, la jeunesse devient la proie de tous les fléaux actuels. Nous ne pourrions encore longtemps éviter cette explosion sociale que tout le monde redout.

Les 36 000 demandeurs d'emploi effectifs de Martinique correspondent à 30 p. 100 de la population active. Or, rapporté aux chiffres de la métropole, cela donnerait 9 millions de chômeurs. Il faut encore citer les 17 383 allocataires du RMI. Et la situation va encore s'aggraver avec les nombreux plans sociaux en cours d'élaboration.

On a trop tendance, dans nos îles, à confondre, niveau de vie et niveau de développement alors qu'il faut les dissocier.

Ma conviction profonde et sincère est que, quelles que soient la sensibilité politique, la générosité et la bonne volonté du ministre des DOM-TOM, il lui sera difficile d'empêcher que se développent chez nous frustration, chômage et marginalisation tant que l'on n'aura pas répondu à ces deux questions: Où allons-vous? Que désirent les Domiens?

Ainsi, pour mieux le savoir, nous avons déjà proposé de tenir des états généraux dans chaque département, états généraux qui seraient suivis de cet incontournable débat parlementaire sur l'avenir des DOM, trop souvent repoussé.

Avec ces états généraux, nous aurions su, avant l'élaboration d'une loi d'orientation, où veut aller l'outre-mer et l'itinéraire qu'il a choisi pour y accéder. Seul le bon capitaine arrive au port!

N'oublions pas que, d'après l'article 48 de la loi de décentralisation du 2 mars 1982, le problème de l'emploi est une prérogative du gouvernement.

Puisque vous n'avez pas voulu reconnaître que, en plus de la crise économique, la Martinique traverse une crise politique doublée d'une crise de confiance, et que vous n'avez pas pu redonner la parole au peuple pour qu'il se donne une vraie majorité et un exécutif fort, aujourd'hui, il n'y a plus d'autre choix que de faire régler les factures

par le Gouvernement, et ce même si le Président de la République a pu dire que l'Etat ne pouvait « boucher les trous » d'une mauvaise gestion.

Sans l'intervention financière du Gouvernement, aucune relance n'est possible en Martinique. Même les communistes et les séparatistes tendent aujourd'hui la main, comme ils l'ont fait savoir dans le journal *France Antilles* du 15 octobre dernier.

Souffrez que je vous rappelle, monsieur le ministre, que vous vous étiez engagé très précisément à vous substituer à la collectivité régionale défaillante pour l'exécution de certains programmes, notamment ceux qui font appel à un cofinancement européen dont nous avons tant besoin.

Le comble du malheur aujourd'hui, c'est que l'assemblée régionale moribonde n'a pas été capable de trouver une majorité significative pour adopter le plan de développement régional. Il était, il est vrai, tellement insuffisant !

Et le summum de la dérision, c'est que le rapporteur écolo-indépendantiste de ce plan n'a pas osé voter son propre rapport !

En somme, monsieur le ministre, si ce débat avait eu lieu - mais vous venez de nous le promettre - vous auriez su comment intervenir efficacement et à la satisfaction de cette population, partenaire avisée de son propre développement.

Si la population était informée sur les objectifs, elle accepterait certains sacrifices. Ainsi nous serait-il possible d'apporter des réponses acceptables pour le plus grand nombre à tous ces maux dont souffre notre région.

Ces maux sont : la détresse des entreprises ; l'endettement des agriculteurs et leurs difficultés face aux problèmes fonciers ; le manque de moyens et l'insuffisance des mesures d'accompagnement pour développer un vrai tourisme, intégré à la vie locale et à l'environnement et qui contribue ainsi à un réel essor économique et social ; les difficultés de la filière « canne » ; la grande détresse du centre hospitalier régional de La Meynard à Fort-de-France, qui est pourtant un équipement exemplaire dans la Caraïbe.

De même que je revendique pour mon département un contrat d'objectif, je demande pour les hôpitaux de la Martinique un véritable contrat déterminant les missions à réaliser et les moyens à mettre en place pour un partenariat entre l'Etat, le CHRU et la sécurité sociale.

Par voie de conséquence, le médecin que je suis, ne peut s'empêcher, monsieur le ministre, d'appeler votre attention sur la situation des praticiens martiniquais poursuivis aussi injustement que lourdement par la CARMF. Votre médiation dans cette affaire me semble indispensable.

Il faut également sauvegarder nos compagnies régionales aériennes dont l'existence est bien compromise aujourd'hui. Il est regrettable que nous ne maîtrisons pas nous-mêmes les coûts du transport aérien et maritime qui sont des éléments incontournables d'un développement insulaire.

Puis-je vous rappeler, monsieur le ministre, que je suis l'élu de la circonscription la plus déshéritée de la Martinique, la zone caraïbe. Zone enclavée, zone d'éducation prioritaire, elle mérite une attention particulière.

Ainsi, nous tenons à la création d'une sous-préfecture à Saint-Pierre, ville d'art chargée d'histoire. Ce serait un premier acte d'aménagement du territoire et l'expression d'une volonté politique.

M. le président. Veuillez conclure, je vous prie.

M. Pierre Petit. Enfin, monsieur le ministre, il faudrait donner au recteur des moyens afin de lui permettre de mettre en place dans cette région un institut universitaire de tourisme et d'avoir le personnel enseignant nécessaire à l'implantation d'un lycée.

Craignez, monsieur le ministre, qu'une trop grande prudence dans la gestion des dossiers de l'outre-mer ne détruise l'espoir que les populations ont légitimement placé dans le changement de majorité !

Il vous appartient de préparer de nouvelles conventions pour l'avenir de nos régions - vous nous l'avez promis - dont l'anachronisme de la situation monodépartementale apparaît aujourd'hui avec acuité.

Ouvrez vos chantiers, monsieur le ministre, et nous vous accompagnerons, car il est du devoir du Gouvernement d'anticiper pour répondre au mieux aux aspirations de nos populations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Mes chers collègues, j'ai fait preuve d'indulgence, étant donné l'intérêt de ce dossier. Mais il ne faudrait pas en abuser dans la suite du débat.

La parole est à M. Camille Darsières.

M. Camille Darsières. Monsieur le ministre, il ne s'agit pas de s'affronter, mais de s'expliquer.

Le budget qui nous est proposé n'est pas que de rigueur, il est de récession. D'ailleurs, M. le ministre du budget en a dit toute la faiblesse puisque sa propre fiche comparative - désavouée il est vrai par vous, monsieur le ministre, et nous vous comprenons - mentionne une baisse de 8,9 p. 100 des crédits.

Cette baisse affecte des chapitres essentiels à la relance économique, singulièrement à la relance de la commande publique.

Les fonds d'investissements, tous FIDOM confondus, accusent une baisse de 48,5 millions de francs, les crédits de paiement diminuant davantage que les autorisations de programme.

Les crédits de la ligne budgétaire unique stagnent, et, de surcroît, les crédits d'action sociale et culturelle sont en baisse de 31 millions de francs, alors que s'impose un sérieux accompagnement social et culturel des opérations de réhabilitation des quartiers insalubres.

Les dotations de fonctionnement et de décentralisation des collectivités locales ont été réduites par le biais d'une révision unilatérale des règles d'indexation. Résultat : 91,5 millions de francs en moins, alors qu'il eût été judicieux d'avoir auparavant interrogé les maires, les élus départementaux et régionaux qui auraient objectivement démontré que les dotations d'origine étaient déjà insuffisantes.

Aussi graves que cette récession ouverte et chiffrée, il y a les non-dits : on ignore encore à la Martinique le niveau des engagements de l'Etat dans les contrats de plan ; vos indications sont seulement globales. Nous craignons que l'Etat ne soit en train de peaufiner sa propension à transférer aux collectivités locales une partie plus ou moins lourde de ses propres attributions.

Ainsi, l'université Antilles-Guyane, qui relève du pouvoir central, ne survit que grâce à l'effort consenti par les assemblées locales afin de compléter la dotation du ministre, lequel persiste à nier le surcoût de fonctionnement résultant de l'éclatement en trois campus de l'établissement.

Ainsi encore, l'hôpital public, témoignage de la médecine française aux Amériques, est dans une grande misère. Le CHU de Fort-de-France ne doit le maintien qualitatif

des soins qu'au dévouement du personnel paramédical et médical, et à la foi des praticiens qui ne cessent de lancer des mises en garde. Les hôpitaux ont, depuis des mois, proposé un contrat d'objectifs pluriannuel. Ils n'ont toujours pas obtenu de réponse. Alors s'accumulent les impayés, gonflés des intérêts moratoires, lesquels dépassent 16,5 millions de francs pour le seul hôpital de Fort-de-France.

Notre économie souffre de deux très lourds handicaps : l'exiguïté du marché intérieur et l'éloignement du centre de nos échanges, c'est-à-dire l'Europe. Ces deux handicaps imposent que nous puissions accompagner notre politique par le biais d'une société régionale de transport desservant l'archipel caribéen et le marché européen.

Mais notre société de transport aérien - Air Martinique - n'a pas échappé aux difficultés que connaissent toutes les compagnies aériennes du monde. Pourtant l'Etat ne fait rien en sa faveur, contrairement à ce qu'il a fait, avec raison, dans ce même budget, pour Air Réunion, Air Saint-Pierre et Air Calédonie international. Conclusions : 298 salariés sont menacés et la porte est ouverte aux monopolistes qui écumant le marché captif que nous constituons.

Tous ces silences sont d'autant plus regrettables que les collectivités locales s'apprentent à négocier avec Bruxelles les fonds structurels, ce qui nécessite de connaître avec précision les mises de l'Etat.

Le tout sur fond de retard de développement typique dans l'éducation. Certes, trois lycées ont été créés à la Martinique durant la période 1990-1991, alors que la dernière construction remontait à vingt ans. Pourtant, on annonce que, à la rentrée 1995, il manquera 600 places ; il faut donc se préparer d'ores et déjà à faire face à cette situation.

L'échec scolaire est plus important chez nous qu'en métropole : ici, 62,40 p. 100 des élèves obtiennent leur baccalauréat, contre 59,4 p. 100 à la Martinique ; ici, 60 p. 100 des élèves de troisième passent en seconde, contre 49 p. 100 chez nous ; ici, 16 p. 100 des élèves redoublent leur seconde contre 24,20 p. 100 à la Martinique.

Alors, c'est vrai, il y a les ministères techniques. Choisissons-en un où l'effort a été tout particulier pour l'ensemble de la France : celui de la justice dont les crédits ont progressé de 4,10 p. 100.

Mais chez nous, à qui profite ce « plus » ? Ni au service pénitentiaire de Fort-de-France, qui apprendra que la construction annoncée naguère de la maison d'arrêt est reportée ; ni aux usagers et auxiliaires de justice, qui découvriront que la maison judiciaire dont l'édification avait enfin été planifiée est aussi reportée ; ni aux magistrats, qui observeront que, au total, pour toute la France, quarante postes seulement sont budgétisés, et ce non pour combler les manques, mais pour assurer l'exécution des tâches nouvelles créées par des lois nouvelles, notamment en matière de procédure pénale ; ni aux malheureux agents des greffes, pourvus de belle conscience professionnelle, qui sollicitent - certains depuis plus de quinze ans - leur intégration pour remplacer leurs contrats précaires issus des fonds « chômage » ou des CES ; ni aux quatre serfs chargés du casier judiciaire, qui feront leur deuil d'une informatisation sans cesse différée !

Quant à la police nationale, elle attendra encore l'ouverture des commissariats prévus, ainsi que celle des postes de surveillance nécessaires au contrôle des 320 kilomètres de côtes qui tentent tant les trafiquants de drogue.

Bref, elle attendra encore le renforcement de ses moyens qui permettrait que sa seule omniprésence assure la prévention plutôt que la répression.

Tout cela est alourdi d'incertitudes qui créent autant d'inquiétudes : pour notre jeunesse, qui s'interroge sur la réalité des débouchés ; pour nos investisseurs, qui se posent des questions à propos du nouvel octroi de mer ; pour nos agriculteurs, qui s'inquiètent de la commercialisation de leurs produits ; pour nos artistes et nos artisans, qui ne se voient pas appréhendés dans ce budget comme des moteurs du développement ; pour nos compatriotes, en France, qui comprennent mal le démantèlement des services d'insertion de l'ANT, grosse perdante de ce budget.

La France est en période de vaches maigres, dit-on, et il vous faut accepter une pause. C'est avec regret que j'entends des compatriotes masochistes répéter cette affirmation. Nous en conviendrions si notre économie généralisait pour la métropole une dégradation de sa situation. Or, c'est exactement l'inverse : la balance de nos échanges commerciaux ne cesse d'empirer au seul avantage de la France dont le solde positif est passé de 3,9 milliards en 1985 à 4,69 milliards en 1987.

Dans le même temps, le produit intérieur brut par habitant est, en moyenne, pour la Guadeloupe, La Réunion et la Martinique, de 37,50 p. 100 du produit intérieur brut moyen de la France métropolitaine. Et notre taux de chômage - 32,20 p. 100 de la population active - est trois fois plus élevé que celui de la France.

Ces contrats ont un sens. D'ailleurs, dans un article intitulé « l'Europe des régions » et qui a été publié l'an dernier par la Documentation française, on peut lire ceci : « de récents calculs de la Commission ont montré que toute adaptation... s'effectue lentement. Si, par exemple, une région ayant un PNB par habitant équivalent à 50 p. 100 de la moyenne communautaire souhaite porter son niveau de revenus à 70 p. 100, il faudrait que son taux de croissance dépasse la moyenne communautaire de 1,25 p. 100 pendant vingt ans... Pour réduire le taux de chômage de 5 p. 100 dans une région... il faudrait une augmentation annuelle de l'emploi de 2,25 p. 100 pendant cinq ans... »

Nous sommes au plus bas de la fosse. Il serait vraiment injuste de traiter notre situation économique comme celle des autres départements de France, de nous traiter d'égal à égal.

Se référant à Aristote, pour qui l'égalitarisme est contraire à l'égalité, M. Pasqua, le 15 octobre dernier, qui dissertait précisément de l'aménagement du territoire, mettait en garde contre l'injustice qu'il y aurait « à traiter également de choses inégales ». Et c'est sans doute pour tenter le rattrapage que les gouvernements antérieurs ont, depuis 1988, privilégié le budget de l'outre-mer.

Alors, monsieur le ministre, si vous avez réellement pris conscience de notre énorme retard, et vous en avez conscience, si vous avez la volonté, avec nous, de prendre à bras-le-corps nos difficultés, et vous avez cette volonté, alors vous aurez ressenti que, outre-mer, il se fait tard, très tard, et que, au fond, votre budget ne prépare pas la venue du clair petit matin. J'ai jusqu'à ce matin espéré quelque chose. Je ne peux que voter contre votre budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

(M. Loïc Bouvard remplace M. Eric Raoult au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD,

vice-président

M. le président. La parole est à M. Gérard Grignon.

M. Gérard Grignon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je n'ai pas à insister sur ce que la situation économique et sociale de Saint-Pierre-et-Miquelon a de dramatique. Vous savez cela, monsieur le ministre. L'hiver prochain, c'est plus de 60 p. 100 des travailleurs du secteur privé qui seront au chômage. Les jeunes et les femmes sont les catégories les plus durement touchées depuis janvier dernier et le chômage de longue durée s'installe. Tous les paramètres de l'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon sont touchés, même le tourisme qui marque, pour la saison actuelle, un recul en baisse de 12 p. 100. Tout cela est explosif et risque de devenir rapidement ingérable.

De toute évidence, tous les efforts des cinq prochaines années doivent s'orienter vers la création d'emplois, la définition d'un avenir porteur d'espoir pour la jeunesse, d'un avenir rétablissant la confiance d'une population, actuellement désœuvrée et désabusée, mais qui ne demande qu'à participer à la vie économique pour autant que les projets soient raisonnables et sérieux.

Dans les cinq petites minutes dont je dispose, monsieur le ministre, je vais essayer d'appeler votre attention sur quelques points qui me paraissent importants.

Une politique efficace de l'emploi me semble d'abord devoir passer par la préservation des emplois qui existent déjà, à savoir ceux de la pêche, ou par leur transformation. J'ai le désagréable sentiment que certains responsables politiques et économiques ont déjà tiré un trait quasi définitif sur l'activité de pêche, s'abritant derrière le moratoire canadien ou derrière certaines données scientifiques et annonçant trop vite que, de toute façon, demain ne sera plus comme avant. Certes il faudra s'adapter, mais s'adapter ne signifie en aucune façon renoncer.

A ce propos, quelles sont, monsieur le ministre, les véritables intentions du Gouvernement à l'égard du contentieux franco-canadien sur les pêches ?

Dès la très prochaine constitution du gouvernement canadien quelle action la France compte-t-elle mener pour obtenir du Canada que soit enfin désigné le négociateur qu'elle demande en vain, depuis des mois, sans même obtenir de réponse de votre homologue, monsieur le ministre ?

Notre pays a-t-il l'intention d'exiger d'être associé à la politique de la mer menée unilatéralement par le Canada dans la région, aux décisions de mise en place des moratoires, aux discussions sur les conditions de la reprise de l'activité de pêche, au contrôle de la véracité des rapports scientifiques relatifs à l'évaluation des stocks ?

Notre pays a-t-il l'intention de mettre en permanence les moyens nécessaires pour surveiller et contrôler sa zone économique exclusive ? Plus simplement, la France a-t-elle l'intention de laisser le Canada imposer sa loi ou compte-t-elle défendre ses droits avec fermeté ?

Une efficace politique de diversification de l'activité de pêche, monsieur le ministre, n'est possible que si notre pays a la volonté et le pouvoir d'affirmer ses droits de pêche et sa présence séculaire dans cette partie du monde.

Il appartiendra à la société Interpêche, pour les deux ou trois prochaines années, d'annoncer clairement, dans les meilleurs délais, son programme de diversification. Sinon, elle doit s'en aller. Les possibilités sont connues : celle de l'exploitation et du travail de la pétoncle, celle de la transformation du poisson congelé acheté aux étran-

gers, comme cela se fait dans certaines usines canadiennes toutes proches. Cette solution d'attente permettrait de maintenir en état l'outil de travail, d'entretenir le savoir-faire des salariés saint-pierrais et miquelonnais et de leur donner le sentiment qu'ils ont leur place dans la société. Les Saint-Pierrais et les Miquelonnais, monsieur le ministre, veulent vivre dignement de leur activité. Ils ne veulent pas être assistés. Ils partagent, d'ailleurs, à ce sujet, la pensée d'un chanteur, poète québécois qu'ils connaissent bien, Félix Leclerc : « La meilleure façon de tuer un homme, c'est de le payer à ne rien faire. »

M. Jean-Paul Virapoulle, rapporteur pour avis. Bravo !

M. Gérard Grignon. Une politique de l'emploi, c'est aussi la mise en place d'un dispositif clair, suffisamment incitatif pour amener des entreprises étrangères nouvelles à s'installer dans l'archipel. Mais les entreprises ne tombent pas du ciel, il faut aller les chercher, il faut prospecter. Nous avons lancé cette idée voilà huit ans. Nous commençons enfin à être entendus. La création d'une agence au développement, à l'initiative de la chambre de commerce et de l'industrie, va dans ce sens.

J'ai cru comprendre que le commissariat au développement, dont vous avez récemment annoncé la création, monsieur le ministre, rejoignait cette idée. Encore faut-il qu'il s'agisse de prospection, de recherche, d'entreprises nouvelles créatrices d'emplois et qu'il ne s'agisse que de cela.

Apporter à court terme des solutions à la crise de l'emploi, c'est aussi programmer certains grands travaux d'infrastructures de désenclavement, c'est mettre en place des équipements variés, indispensables à toute politique efficace orientée, à moyen et long terme, vers la création d'emplois stables.

A ce propos, j'ai toujours considéré que l'amélioration de la desserte aérienne de l'archipel était fondamentale. Vous connaissiez ma conception. Ce n'est pas la vôtre, monsieur le ministre, et je vous le dis amicalement mais nettement : vous ne m'avez pas convaincu.

Mais puisque vous avez fait ce choix, je souhaite que vous nous précisiez le financement de cette infrastructure. Avoir fondé l'économie de l'archipel sur une activité unique fut certes une erreur fondamentale, mais investir sur une unique infrastructure de désenclavement peut s'avérer dangereux pour l'emploi, pour la diversification, pour le budget de la collectivité.

Autrement dit, monsieur le ministre, les financements de l'Etat et des collectivités locales doivent permettre la mise en place d'autres outils indispensables, l'amélioration des outils portuaires, du réseau routier de l'archipel, la construction de terre-pleins, d'ateliers relais, d'équipements culturels et sportifs, etc.

En un mot, je voudrais donc, monsieur le ministre, que vous me confirmiez que votre décision n'exclura pas du futur contrat de plan d'autres réalisations indispensables.

Par ailleurs, la crise économique attise l'urgence de l'extension à l'archipel de certains textes de protection sociale. C'est ainsi que je souhaite, comme je l'ai récemment demandé à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, que, conformément à la loi de juillet sur la retraite, les décrets d'application relatifs à la bonification et à l'obtention du taux plein pour les mères de famille ayant élevé un certain nombre d'enfants soient pris dans les meilleurs délais.

Je vous ai également saisi récemment au sujet des ressortissants de la CNRACL qui sont toujours en attente du règlement de leur situation. Je compte aussi vous sou-

mettre les textes permettant d'étendre à l'archipel l'application des dispositions du code de la sécurité sociale relatives à l'allocation pour jeune enfant, l'allocation de logement, l'allocation pour parent isolé, de même que la possibilité d'octroi de prêts à long terme pour la construction de logements sociaux.

Et puis, monsieur le ministre, un problème budgétaire demeure en instance : celui de la commune de Miquelon au sujet de laquelle le ministère du budget n'a pas encore tenu ses engagements au titre de l'exercice 1993.

Je serai très attentif aux réponses que vous m'apporterez et, croyez-moi, je suis très motivé, compte tenu des circonstances dramatiques que connaît l'archipel actuellement, pour participer à une prise de position tournant la page et relançant une nouvelle orientation économique de l'archipel. Je souhaite le faire avec votre concours. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Mes chers collègues, M. Eric Raoult doit assurer la présidence de notre assemblée pour la séance de ce soir. Je vais donc l'appeler à prononcer maintenant son intervention dans la discussion.

La parole est à M. Eric Raoult.

M. Eric Raoult. Le débat sur le budget des DOM-TOM, que nous sommes heureux de vous voir présenter pour la première fois, monsieur le ministre, est un rendez-vous annuel pour l'outre-mer et ses élus, mais pas seulement pour eux. Depuis plus de cinq ans en effet, nous étions quelques élus « métro » à seconder le charme et l'efficacité de votre collègue, Mme Lucette Michaux-Chevry, mais aussi le dynamisme de MM. Bertrand, Virapoullé, Grignon et Thien Ali Koen.

Ce débat est devenu aussi un moment de solidarité pour plusieurs élus métropolitains, qui font partie, en réalité, de la famille Domienne par la particularité de leurs circonscriptions. Raymond Lamontagne à Sarcelles, Jean-Claude Abrioux à Aulnay et moi-même, chaque jour, dans nos villes et nos permanences, sommes aussi à l'écoute des problèmes, des craintes et des espoirs des Antillais, Réunionnais et Guyanais de Paris et de métropole.

Comme je le rappelais l'an dernier, si la ville de Paris est la première ville des Antilles, nous pouvons affirmer, comme l'a fait tout à l'heure François Asensi, que la Seine-Saint-Denis est, en métropole, le premier département d'outre-mer par le nombre de ses habitants originaires de nos départements et territoires.

Comme rapporteur spécial du budget de la ville, je suis également particulièrement sensible à l'importance de la présence de l'outre-mer, de ses fils et de ses filles dans nos banlieues, dans notre politique d'accompagnement social dans les quartiers et dans les actions de solidarité urbaine. Nous participons aussi à notre place, monsieur le ministre, à l'effort outre-mer de la nation dont vous nous avez souligné il y a quelques instants les facettes les plus diverses.

La politique de la ville se développe dans les DOM et les TOM grâce à votre impulsion, vous l'avez rappelé dans votre intervention. Mais les DOM-TOM doivent aussi devenir une priorité pour les actions de politique de la ville menées en métropole. Lors de l'examen du budget de l'année dernière, j'avais demandé à votre prédécesseur d'instituer une priorité au logement social, à l'insertion, et à la formation professionnelle nécessaire pour trouver un emploi, gage de bonne intégration en métropole.

Mais, monsieur le ministre, vous le comprenez, je souhaite également parler de l'ANT et de son devenir. L'an dernier, lors de la discussion du projet de loi de finances pour 1993, nous avons été nombreux à déplorer l'amputation d'un crédit de 10 millions de francs destiné à cette agence. Certes, l'Etat est intervenu pour délocaliser le siège de l'ANT dans le département de Seine-Saint-Denis, mais nous nous trouvons encore dans l'obligation de compter sur d'autres collectivités locales, en particulier la ville de Paris et la région Ile-de-France, pour pallier les dysfonctionnements de l'agence.

Monsieur le ministre, est-ce en réduisant les prestations de l'ANT, notamment par suppression des prêts, que l'on va améliorer les choses ? Je m'interroge. L'agence joue, en effet, un rôle non négligeable pour l'insertion et la promotion sociale des travailleurs d'outre-mer. A ce titre, elle joue un rôle non négligeable aussi pour l'équilibre de nos villes, et plus particulièrement des départements de la petite et de la grande couronnes.

Très mal gérée par vos prédécesseurs, monsieur le ministre, vous l'avez rappelé, cette agence est pourtant utile dans la finalité de ses missions. Aujourd'hui, elle se trouve confrontée à une grave crise financière, et, ce qui me paraît encore plus inquiétant, à une véritable crise de confiance de la part de ses principaux bailleurs de fonds, puisque les régions de l'outre-mer, ainsi d'ailleurs que le fonds social européen, auraient suspendu leurs participations financières. Quant à l'Etat, sa participation passe de 84 millions de francs en 1993 à 60 millions de francs en 1994.

Je suis conscient de la nécessité de mener, dans le contexte actuel de l'ANT, une politique courageuse de restructuration et d'économie. Mais il convient également d'assurer à nos compatriotes des DOM-TOM la solidarité qui leur est due en France métropolitaine.

Je réitère donc ma demande pour que, en Ile-de-France notamment, des structures légères et délocalisées puissent seconder, dans les cités, l'action de l'ANT. Je souhaite que vous nous indiquiez, monsieur le ministre, quelles mesures vous entendez prendre pour procéder au redressement de l'agence et quelle stratégie vous allez définir pour qu'elle soit en mesure de remplir pleinement sa vocation, avec l'aide de ces structures locales dont je viens de vous parler.

J'avais également déploré l'an dernier avec Mme Lucette Michaux-Chevry, qui était alors ma collègue dans l'hémicycle, les difficultés souvent dramatiques que rencontrent les étudiants d'outre-mer pour obtenir leur inscription dans les universités métropolitaines...

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. C'est vrai !

M. Eric Raoult. ... et pour trouver un logement ou une chambre en résidence universitaire. Monsieur le ministre, des initiatives sont à prendre en ce domaine avec votre collègue chargé des universités.

En conclusion, au-delà des structures et des marges financières réduites, une solidarité réelle et efficace en métropole à l'égard de nos compatriotes des départements et territoires d'outre-mer vivant ici doit redevenir enfin, une priorité nationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

7

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994, n° 536 (rapport n° 580 de M. Philippe Auberger, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Départements et territoires d'outre-mer (*suite*):

Annexe n° 13 (Départements et territoires d'outre-mer : départements d'outre-mer) de M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial.

Annexe n° 14 (Départements et territoires d'outre-mer : territoires d'outre-mer) de M. Gaston Flosse, rapporteur spécial.

Avis n° 584, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République :

- tome I (Départements et territoires d'outre-mer : départements d'outre-mer) de M. Léon Bertrand ;

- tome II (Départements et territoires d'outre-mer : territoires d'outre-mer) de M. Jean-Paul Virapoullé.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

